

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 447

22 février 2013

SOMMAIRE

Bad Saeckingen Properties S.à r.l.	21413	Endicott S.A.	21415
Bamolux S.à r.l.	21413	European Corporate Services S.A.	21412
Bayerische Entwicklung S.P.F.	21413	Europe et Croissance S.à r.l.	21415
Bayerische Entwicklung S.P.F.	21412	Falm Investments Sàrl	21412
Boavista Finance S.A.	21413	Feba Advice S.à r.l.	21414
Central Shoe S.A.	21411	Ferber Group S.A.	21414
Cesa Alliance S.A.	21411	F.G. Paper S.A.	21415
CK Participations S.A.	21411	Football Club Green-Boys '77 Harlange- Tarchamps	21438
Com-Invest Management Rubens S.C.A.	21412	Fora Consulting S.A.	21415
Com-Invest Management S.à r.l.	21411	Jardicoop S.A. - SPF	21415
Com-Invest Management Wallmark S.C.A.	21410	Luxcore S.A.	21456
Confidencia-Dagest, Services Oase S.à r.l.	21410	Lux-World Fund Advisory S.A. Holding ..	21456
Constructions Métalliques Franck SA	21410	RA Juice S.à r.l.	21436
Cristal Purple S.à r.l.	21412	Saltoro Holding S.à r.l.	21455
Daneme Luxembourg S.A.	21410	SEIF SICAV-FIS	21433
Delignum	21410	SIA Holding Luxembourg S.à r.l.	21449
Delli Zotti S.A.	21413	Sun Investments	21416
Dinex International S.A.	21414	The Skullhead Luxembourg	21416
Dolphin Investments S.A.	21414	Top Diffusion S.A.	21416
Drumann Investments S.à r.l.	21414	Tourbillon S.à r.l.	21416
Dufranc S.A.	21411	Triton Luxembourg GP Efeu Pooling S.C.A.	21417
Elektro Schäfer S.à r.l.	21414	TS Car S.à r.l.	21416
Endicott S.A.	21415	Volotea	21442

Daneme Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 57.581.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65733 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013011441/10.

(130013745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Delignum, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9954 Goedange, Maison 7A.
R.C.S. Luxembourg B 135.749.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013011442/10.

(130013449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Confidencia-Dagest, Services Oase S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 53, Hauptstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 56.680.

Les bilans annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013011432/10.

(130013483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Com-Invest Management Wallmark S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 113.130.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGIF S.A.

Référence de publication: 2013011429/10.

(130013684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Constructions Métalliques Franck SA, Société Anonyme.

Siège social: L-7795 Bissen, 5, Z.A.C. Klengbousbiérg.
R.C.S. Luxembourg B 38.777.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 19 décembre 2012 à 10.00 heures

Le mandat du commissaire aux comptes EWA REVISION S.A. est remplacé par la société FIRELUX S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 84589, avec siège à L – 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy. Ce mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2013011433/14.

(130013778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

CK Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5773 Weiler-la-Tour, Schlammesté.

R.C.S. Luxembourg B 155.028.

Par la présente, la société Premium Advisory Partners SA démissionne avec effet au 27/11/2012 de sa fonction de commissaire aux comptes de la société CK PARTICIPATIONS SA inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B155028

Référence de publication: 2013011420/10.

(130013808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Central Shoe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3898 Foetz, 2, Zone Industrielle de Foetz, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 34.837.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013011416/10.

(130013238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Cesa Alliance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 149.325.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013011417/10.

(130013174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Com-Invest Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 113.108.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGIF S.A.

Référence de publication: 2013011428/10.

(130013661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Dufranc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 65.727.

Lors du conseil d'administration tenu en date du 14 janvier 2013, il a été décidé de transférer le siège social de la société du 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2013011459/14.

(130013296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Com-Invest Management Rubens S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 115.061.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGIF S.A.

Référence de publication: 2013011427/10.

(130013678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Cristal Purple S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 136.922.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Référence de publication: 2013011437/10.

(130013515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

European Corporate Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 36, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 61.028.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013011489/10.

(130013267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Falm Investments Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 21.594,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 135.719.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Référence de publication: 2013011492/10.

(130013116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Bayerische Entwicklung S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 76.529.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 janvier 2013

Ratification de la décision prise par le Conseil d'Administration le 15 mars 2012 de coopter Monsieur Jean-Marie LEGENDRE, né le 1^{er} février 1946 à Paris (France), domicilié au 56, Boulevard Napoléon 1^{er}, L - 2210 Luxembourg, au titre d'administrateur en remplacement de Monsieur Norbert SCHMITZ, administrateur démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale de 2018.

Pour la société

BAYERISCHE ENTWICKLUNG S.P.F.

Référence de publication: 2013011371/14.

(130013682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Bad Saeckingen Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 129.249.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Bad Saeckingen Properties S.à r.l.

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013011365/12.

(130013245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Bamolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 5, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 13.972.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BAMOLUX Sarl

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013011366/11.

(130013383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Bayerische Entwicklung S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 76.529.

Le Bilan au 31.07.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013011370/10.

(130013647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Boavista Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 164.302.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2013011379/12.

(130013621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Delli Zotti S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3235 Bettembourg, 75, Montée Krakelshaff.

R.C.S. Luxembourg B 73.665.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013012137/9.

(130014099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Dinex International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 76.252.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013012144/9.

(130014515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Dolphin Investments S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 90.841.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013012145/9.

(130014490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Drumann Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 137.244.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013012147/9.

(130014400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Elektro Schäfer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5550 Remich, 13, rue de Macher.

R.C.S. Luxembourg B 137.071.

Les comptes annuels au 31-12-2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013012151/9.

(130014633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Feba Advice S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 148.587.

Les comptes annuels au 31-12-2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013012200/9.

(130014622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Ferber Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4936 Bascharage, 19A, rue de la Reconnaissance Nationale.

R.C.S. Luxembourg B 86.484.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013012202/9.

(130014114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Fora Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 1B, Waistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 135.318.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013012211/9.

(130014280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

F.G. Paper S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 90.176.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013012193/9.

(130014557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Europe et Croissance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 24, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 132.827.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013012186/9.

(130014052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Endicott S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 46.942.

Par la présente, je remets avec effet immédiat ma démission en tant qu'administrateur de votre estimée société.
Le 15 janvier 2013. Pascal DE GRAEVE.

Référence de publication: 2013012177/9.

(130014325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Endicott S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 46.942.

Par la présente, je remets avec effet immédiat ma démission en tant qu'administrateur de votre estimée société.
Le 15 janvier 2013. Roger CAURLA.

Référence de publication: 2013012176/9.

(130013941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Jardicoop S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 87.855.

Les comptes annuels au 31-12-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013012311/9.

(130014303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

The Skullhead Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 142.993.

Les comptes annuels au 31 août 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013012589/9.

(130013988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Top Diffusion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9972 Lieler, 46, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 99.757.

Les comptes annuels au 31.12.11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013012595/9.

(130014544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Tourbillon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 66.985.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013012596/9.

(130014020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

TS Car S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3511 Dudelange, 10, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 140.116.

Les comptes annuels au 31-12-2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013012604/9.

(130014527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Sun Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 79.438.

Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale statutaire du 14 juin 2012.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Joeri STEEMAN (demeurant professionnellement: 24, rue Saint-Mathieu L-2138 Luxembourg) est renouvelé pour une période de six ans.

L'assemblée accepte la nomination de Messieurs Frederik ROB et Kris GOORTS (tous les deux demeurant professionnellement: 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg) à la fonction d'administrateur pour une période de six ans en remplacement de Messieurs Marc BOLAND et Karl LOUARN.

Le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Régis PIVA (demeurant professionnellement: 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg) est renouvelé pour une période de six ans.

Pour extrait sincère et conforme

Joeri STEEMAN / Kris GOORTS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013012566/18.

(130014396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Triton Luxembourg GP Efeu Pooling S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 174.200.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of December.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

Efeu LuxCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 151922,

represented by Me Marc Franz, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on December 20, 2012, such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration;

PP LuxCo 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand six hundred twenty euro (EUR 12,620.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 164139,

represented by Me Marc Frantz, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on December 19, 2012, such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration;

Triton Luxembourg GP, a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 158788,

represented by Me Marc Frantz, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on December 20, 2012, such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn up:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among Triton Luxembourg GP, as unlimited partner (associé commandité) and the limited shareholder(s) (actionnaire(s) commanditaire(s)) a company (the "Company") in the form of a partnership limited by shares ("société en commandite par actions") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company will exist under the name of "Triton Luxembourg GP Efeu Pooling S.C.A.".

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager.

In the event that, in the view of the Manager, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders, voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be, for any amendment of the Articles of Incorporation and pursuant to article 31 of the Articles of Incorporation. The consent of the Manager shall be required in respect of such liquidation.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at one hundred forty-two thousand seven hundred forty euro and fifty cent (EUR 142,740.50) divided one hundred sixty-six thousand six hundred sixty-seven (166,667) class A1 shares (the "Class A1 Shares") and one million two hundred sixty thousand six hundred and thirty-eight (1,260,638) class A2 shares (the "Class A2 Shares"), which shall be held by the limited shareholder(s) (actionnaire(s) commanditaire (s)) and hundred (100) class B shares (the "Class B Shares"), which shall be held by the unlimited partner (associés commandité), in representation of its unlimited partnership interest in the Company. Each issued share of each class has a nominal value of ten euro cents (EUR 0.1) and is fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

The Class A1 Shares, the Class A2 Shares and the Class B Shares shall be issued in the form of registered shares only.

The holders of the Class A2 Shares may transfer their Class A2 Shares subject to the terms of any shareholders' agreement entered into from time to time between the Company and its shareholders.

The Class B Shares may only be transferred subject to the shareholders (i) approving this transfer in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation and (ii) determining, as appropriate, which person(s) shall act as Manager(s) of the Company after the relevant transfer. The Articles of incorporation will be amended accordingly.

Any Transfer of Class A2 Shares and Class B Shares in breach of the Articles of Incorporation and/or any shareholders' agreement to which the Company is a party from time to time shall be unenforceable against the Company.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

A shareholders' register, which may be examined by any shareholder, will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders' register may be delivered to the shareholders upon their request. The Company may issue multiple registered share certificates.

Any transfer of registered shares will be registered in the shareholders' register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee, provided always that such transfer is made in accordance with the terms of these Articles of Incorporation and/or any shareholders' agreement that may be entered into from time to time between the Company and its shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions adopted by the general meeting of shareholders.

Art. 7. Authorized Capital, Increase and Reduction of Capital.

7.1. The authorized capital of the Company is set at one hundred sixty-six thousand six hundred seventy-six euro and seventy cents (EUR 166,676.70) divided into one sixty-six thousand six hundred and sixty-seven (166,667) Class A1 Shares, one million five hundred thousand (1,500,000) Class A2 Shares and one hundred (100) Class B Shares. Each authorized share of each class has a nominal value of ten cents (EUR 0.1).

The Manager is authorized and empowered, within the limits of the authorized capital, to (i) realise any increase of the issued capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription

and/or conversion rights granted by the Manager within the limits of the authorized capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments as from time to time issued by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash. This authorisation is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the deed of incorporation of the Company in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and it may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The Manager may delegate to any duly authorized person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of the issue of new shares under the authorized capital.

Following each increase of the issued capital within the limits of the authorized capital, realized and duly stated in the form provided for by the Laws, article 5 will be modified so as to reflect the actual capital increase. Such modification will be recorded in a notarial deed upon the instructions of the Manager or of any person duly authorized and empowered by the Manager for this purpose.

7.2. The issued and/or authorized capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders first of the same class, then to the other shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Manager shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

Notwithstanding the above, the general meeting of shareholders, voting in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation may limit or withdraw the preferential subscription right or authorize the Manager to do so.

Art. 8. Acquisition of own shares. The Company may acquire its own Class A1 Shares and Class A2 Shares, but not its Class B Shares. The acquisition and holding of its own Class A1 Shares and Class A2 Shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws.

Chapter III. - Manager, Supervisory board

Art. 9. Management. The Company shall be managed by Triton Luxembourg GP (the "Manager"), in its capacity as unlimited partner and holder of Class B Shares of the Company.

The Manager may be removed at any time subject to the terms of any shareholders' agreement that may be entered from time to time between the shareholders of the Company and, if following such removal, there remains no other Manager, the Manager must be immediately replaced by a new manager, who must be an unlimited partner, by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Incorporation. The Manager to be removed shall have no veto right in its capacity as unlimited partner of the Company on any resolution relating to its removal and/or replacement.

The holders of Class A1 Shares and Class A2 Shares, in their capacity as limited partners, shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Manager. The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are in the competence of the Manager.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice.

The Manager may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the Manager (acting, in case the Manager is a legal entity, through one or more duly authorized signatories, such as designated by the Manager at its sole discretion).

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the Manager, within the limits of such special power.

Art. 12. Conflicts of interest. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that the Manager (or any one of its directors, managers, officers or employees), the officers or employees of the Company or the members of the Supervisory Board have a personal interest in, or is a director, manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 13. Liability of the Manager(s) - Indemnification. The Manager shall be jointly and severally liable with the Company for all liabilities of the Company which cannot be met out of the Company's assets.

The limited shareholders shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than exercising their rights as shareholders in general meetings or otherwise, and, consequently, they shall only be liable for payment to the Company up to the nominal value of each share (and share premium if any) in the Company owned by them.

The Company shall indemnify the Manager (or any one of its directors, managers, officers or employees), the officers or employees of the Company or the members of the Supervisory Board and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been manager, (or director, manager, officer or employee of the Manager), or officers or employees of the Company or members of the Supervisory Board, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 14. Dissolution- Incapacity of the Manager. In case of dissolution or legal incapacity of the Manager or where for any other reason it is impossible for the Manager to act, the Company will not be automatically dissolved.

In that event, and in the absence of another Manager, the Supervisory Board shall designate one or more administrators, who need not be shareholders themselves, until such time as the general meeting of shareholders shall convene for purposes of appointing a new Manager.

Within fifteen (15) calendar days of their appointment, the administrator(s) shall convene the general meeting of shareholders in the manner provided for by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws.

The administrators' duties consist in performing urgent acts and acts of ordinary administration until such time as the general meeting of shareholders referred to here above shall convene.

The administrators are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 15. Supervisory Board. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé), the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by a Supervisory Board.

The Supervisory Board shall be composed of not less than three members, who need not be shareholders themselves.

The members of the Supervisory Board and/or the approved statutory auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) will be appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their number and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders, save in such cases where the approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

The remuneration of the members of the Supervisory Board (if any) shall be set by the general meeting of shareholders.

In the fulfilment of its duties, the Supervisory Board may be assisted by an approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) who shall be appointed or removed by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Advisory Powers of the Supervisory Board. In addition to its statutory audit functions, the Supervisory Board may be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine from time to time.

Art. 17. Meetings of the Supervisory Board. The Supervisory Board shall appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Supervisory Board himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Supervisory Board (the "Secretary").

The Supervisory Board will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Supervisory Board must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Supervisory Board, except that in his absence the Supervisory Board may appoint another member of the Supervisory Board as chairman pro tempore by majority vote of the members present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Supervisory Board shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Supervisory Board. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board.

The meetings of the Supervisory Board shall be held in Luxembourg or at such other place as the Supervisory Board may from time to time determine.

Any member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another member of the Supervisory Board as his proxy. Any Member of the Supervisory Board may represent one or several members of the Supervisory Board.

A quorum of the Supervisory Board shall be the presence or the representation of at least half (1/2) of the members of the Supervisory Board holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Supervisory Board present or represented at such meeting.

One or more members of the Supervisory Board may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. The Supervisory Board may determine any additional rules regarding the above in its internal regulations.

A written decision, signed by all the members of the Supervisory Board, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Supervisory Board which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Supervisory Board.

Art. 18. Minutes of Meetings of the Supervisory Board. The minutes of any meeting of the Supervisory Board will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the members of the Supervisory Board as well as of the minutes of the meeting of the Supervisory Board, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two (2) members of the Supervisory Board acting jointly.

Chapter IV. - Shareholders

Art. 19. Powers of the General Meeting of Shareholders. The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 20. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders will be held on the last Wednesday of May at 2.15 p.m., at the registered office of the Company, or any other place in Luxembourg that may be indicated in the convening notices to such meeting.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 21. Other General Meetings. The Manager or the Supervisory Board may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's capital so require.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 22. Notice of General Meetings. Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant meeting. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 23. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as his proxy holder.

Shareholders, participating in a general meeting of shareholders by videoconference or any other similar means of telecommunication allowing for their identification, shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

Art. 24. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided by a person designated by the Manager or, in its absence, by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the bureau of the general meeting.

Art. 25. Adjournment. The Manager may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four (4) weeks. The Manager must adjourn a meeting if so required by shareholders representing at least twenty percent (20%) of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 26. Vote. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

The shareholders are authorized to cast their vote by ballot papers («formulaires») expressed in the English language.

Any ballot paper ("formulaire") shall be delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post, by special courier service using an internationally recognised courier company at the registered office of the Company or by fax at the fax number of the registered office of the Company.

Any ballot paper ("formulaire") which does not bear any of the following indications is to be considered void and shall be disregarded for quorum purposes:

- name and registered office and / or residence of the relevant shareholder;
- total number of shares held by the relevant shareholder in the share capital of the Company and, if applicable, number of shares of each class held by the relevant shareholder in the share capital of the Company;
- agenda of the general meeting;
- indication by the relevant shareholder, with respect to each of the proposed resolutions, of the number of shares for which the relevant shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
- name, title and signature of the duly authorized representative of the relevant shareholder.

Any ballot paper ("formulaire") shall be received by the Company no later than five (5) p.m. (Luxembourg time) on the day on which banks are generally open for business in Luxembourg immediately preceding the day of the general meeting of shareholders. Any ballot paper ("formulaire") received by the Company after such deadline shall be disregarded for quorum purposes.

A ballot paper ("formulaire") shall be deemed to have been received:

- (a) if delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier service using an internationally recognised courier company: at the time of delivery; or
- (b) if delivered by fax: at the time recorded together with the fax number of the receiving fax machine on the transmission receipt.

At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Company's Articles of Incorporation or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast and with the positive vote of Efeu LuxCo S.a r.l. if requested in any shareholders' agreement that may be entered into from time to time between the shareholders and the Company.

At a general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Company's Articles of Incorporation or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the quorum shall be at least one half (1/2) of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not present at a first meeting, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. In order for the proposed resolutions to be adopted, and save as otherwise provided by the Laws, a two thirds (2/3rds) majority of the votes cast by the shareholders present or represented is required at any such general meeting.

Save as otherwise provided in the Articles of Incorporation, no resolution may be adopted by the shareholders without the consent of the Manager.

Art. 27. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the members of the bureau and may be signed by any shareholders or proxyholders, who so request.

Chapter V. - Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 28. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 29. Adoption of Financial Statements. The Manager shall prepare, for approval by the shareholders, annual statutory and/or consolidated accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the general meeting of shareholders for approval.

Art. 30. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

In the event of a payment of a dividend, such dividends will be apportioned to the holders of the Class A1 Shares, the holders of Class A2 shares and the holders of the Class B Shares in proportion to their aggregate contributions to the Company to subscribe for the shares held by them (including any share premium paid).

Subject to the conditions set by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager shall determine the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 31. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders, who will determine their powers and their compensation.

After payment of or provision for all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the holders of Class A1 Shares, Class A2 Shares and the holders of the Class B Shares so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 32. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up:

Thereupon appeared:

(i) Efeu LuxCo S.à r.l. (the "Subscriber 1"), duly represented by Me Marc Frantz, aforementioned, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact by virtue of the aforementioned proxy, declared to subscribe for.

(a) one hundred sixty-six thousand six hundred sixty-seven (166,667) Class A1 Shares with a nominal value of ten cents (EUR 0.1) per share, with payment of a share premium of one hundred sixty-seven thousand two hundred thirty-two euro and fifty-two cents (EUR 167,232.52) and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of one hundred sixty six thousand six hundred sixty-seven (166,667) class A1 ordinary shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, including a share premium attached to these shares in the amount of one hundred eighty two thousand two hundred thirty two euro and fifty-five cents (EUR 182,232.55) in Triton Luxembourg GP Efeu Invest S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 151940 (the "Efeu Invest SCA") (the "Contribution 1").

(b) one million eighty-three thousand three hundred thirty-three (1,083,333) Class A2 Shares with a nominal value of ten cents (EUR 0.1) per share, with payment of a share premium of one million seventy-nine thousand seven hundred and nineteen euro and fifty-one cents (EUR 1,079,719.51) and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of one million eighty-three thousand three hundred thirty-three (1,083,333) class A3 ordinary

shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, including a share premium attached to these shares in the amount of one million one hundred and seventy-seven thousand two hundred and nineteen euro forty-eight cents (EUR 1,177,219.48) in Efeu Invest SCA (the "Contribution 2").

The Contribution 1 and the Contribution 2 represent a value in the aggregate amount of one million three hundred seventy-one thousand nine hundred and fifty-two euro and four cents (EUR 1,371,952.03).

(ii) PP LuxCo 1 S.à r.l. (the "Subscriber 2"), duly represented by Me Marc Frantz, aforementioned, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact by virtue of the aforementioned proxy declared subscribe for one hundred seventy-seven thousand three hundred and five (177,305) Class A2 Shares with a nominal value of ten cents (EUR 0.1) per share, with payment of a share premium of one hundred seventy-six thousand seven hundred and thirteen euro and fifty-nine cents (EUR 176.713.59) and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of one hundred seventy-seven thousand three hundred and five (177,305) class A3 ordinary shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, including a share premium attached to these shares in the amount of one hundred ninety-two thousand six hundred and seventy-one euro and four cents (EUR 192,671.04) in Efeu Invest SCA (the "Contribution 3").

The Contribution 3 represents a value in the aggregate amount of one hundred ninety-four thousand four hundred forty-four euro and nine cents (EUR 194,444.09).

The Subscriber 1 and the Subscriber 2, acting through their duly appointed attorney-in-fact, further stated that a report has been drawn up by KPMG Luxembourg S.à r.l. as authorized independent auditor (réviseur d'entreprises agréé), having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and signed by Philippe Meyer on 21 December 2012, wherein the Contribution 1, the Contribution 2 and the Contribution 3 are described and valued (the "Report").

The conclusion of the Report reads as follows:

"Based on the work performed, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution does not correspond at least to the number and value of the shares and the share premium to be issued as consideration"

The Report after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the Subscriber 1 and the Subscriber 2 and the undersigned notary will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

The Subscriber 1 and the Subscriber 2 declared that the Contribution 1, the Contribution 2 and the Contribution 3, respectively, are free of any pledge or lien or charge, as applicable, that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution 1, Contribution 2 and the Contribution 3 to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution 1, the Contribution 2 and the Contribution 3 to the Company.

(iii) Triton Luxembourg GP (the "Subscriber 3"), duly represented by Me Marc Frantz, aforementioned, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact by virtue of the aforementioned proxy declared to subscribe for one hundred (100) Class B Shares with a nominal value of ten cents (EUR 0.1) each.

The Subscriber 3 declared to make payment in full of the nominal value of each such Class B Shares, i.e. an amount of ten euro (EUR 10.-), by a contribution in cash.

The evidence that the cash amount of ten euro (EUR 10.-) corresponding to the amount of the contribution in cash, is at the disposal of the Company, has been provided to the undersigned notary.

The undersigned notary states that the conditions provided for in articles 26 and 103 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-).

Transitory Provision

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2013.

Resolutions of the general meeting of shareholders *First resolution*

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at three (3) the number of members of the Supervisory Board and further resolved to elect the following for a period ending at the first annual general meeting of shareholders:

- Mr. Michiel Kramer, born on 25 January 1961, in Hilversum (The Netherlands), with professional address at 26-28, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Heiko Dimmerling, born 13 January 1970, in Fulda (Germany), with professional address at 26-28, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Ms. Eloi'se Kaunan, born on 5 January 1980, in Abidjan (Ivory Coast), with professional address at 26-28, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze,

Pardevant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

Efeu LuxCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151922,

représentée par Maître Marc Frantz, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 décembre 2012, laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement;

PP LuxCo 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille six cent vingt euros (EUR 12.620,-) et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164139,

représentée par Maître Marc Frantz, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 19 décembre 2012, laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement;

Triton Luxembourg GP, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158788,

représentée par Maître Marc Frantz, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 décembre 2012, laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I^{er} . - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre Triton Luxembourg GP, associé commandité, et les actionnaires commanditaires fondateurs, et tous ceux qui deviendront propriétaires d'actions à la suite de sa constitution, une société (la «Société») sous la forme d'une société en commandite par actions, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les «Lois») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination «Triton Luxembourg GP Efeu Pooling S.C.A.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision du Gérant.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis, soit au Grand-Duché du Luxembourg, soit à l'étranger, par une décision du Gérant.

Dans l'hypothèse où le Gérant estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Gérant.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la société peut effectuer opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle juge utile ou nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou les Statuts, selon le cas, pour toute modification des Statuts conformément à l'article 30 des Statuts. L'accord du Gérant sera requis en vue d'une telle liquidation.

Chapitre II. - Capital, Actions

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis est fixé à cent quarante-deux mille sept cent quarante euros et cinquante centimes (EUR 142.740,50), représenté par cent soixante-six mille six cents soixante-sept (166.667) actions de catégorie A1 (les «Actions de Catégorie A1») et un million deux cent soixante mille six cent trente-huit (1.260.638) actions de catégorie A2 (les «Actions de Catégorie A2»), qui doivent être détenues par les actionnaires-commanditaires et cent (100) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B») qui seront détenues par l'associé-commandité, en représentation de son engagement indéfini dans la Société. Chaque action a une valeur nominale de dix centimes (EUR 0,1), et chaque action est entièrement libérée.

Les droits et obligations inhérents aux actions de chaque catégorie sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Actions. Chaque action donne droit à une voix.

Les Actions de Catégorie A1, les Actions de Catégorie A2 et les Actions de Catégorie B sont émises uniquement sous forme nominative.

Les détenteurs d'Actions de Catégorie A2 peuvent seulement transférer leurs Actions de Catégorie A2 selon les termes de tout pacte d'actionnaires conclu de temps à autre entre la Société et ses actionnaires.

Les Actions de Catégorie B ne peuvent être transférées que sous réserve (i) de l'approbation du transfert par les associés conformément aux règles de quorum et de majorité fixés par les Statuts ou, selon le cas, par les Lois relatives à la modification des Statuts et (ii) déterminant de manière appropriée quelle(s) personne(s) agiront en tant que Gérant(s) de la Société après le transfert en question. Les Statuts seront amendés conformément.

Toute Cession d'Actions de Catégorie A2 et d'Actions de Catégorie B effectuée en violation des présents Statuts et/ou tout pacte d'actionnaires auquel la Société est partie de temps à autre sera inopposable à la Société.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-propriétaires d'actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Un registre des actionnaires, qui pourra être consulté par tout actionnaire, sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre et de la catégorie de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ces actions ainsi que les cessions des actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions nominatives résultera des inscriptions dans le registre des actionnaires. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires à leur demande. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

Toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration de cession inscrite dans le registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que conformément aux règles relatives aux cessions de créances définies à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant, à condition toutefois que ce transfert soit fait conformément aux termes de ces Statuts et/ou tout pacte d'actionnaires qui pourrait être conclu au fil du temps entre la Société et ses actionnaires.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Capital Autorisé - Augmentation et Réduction du Capital Émis.

7.1 Le capital autorisé de la Société est fixé à cent soixante-six mille six cent soixante-seize euros et soixante-dix centimes (EUR 166.676.70), représenté par cent soixante-six mille six cent soixante-sept (166.667) Actions de Catégorie A1, un million cinq cent mille (1.500.000) Actions de Catégorie A2 et cent (100) Actions de Catégorie B. Chaque action autorisée a une valeur nominale de dix centimes (EUR 0,1) chacune.

Le Gérant est autorisé et mandaté, dans les limites du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital émis en une ou plusieurs fois, à la suite, le cas échéant, de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par le Gérant à concurrence du capital autorisé conformément aux termes et conditions des bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets à ordre ou instruments similaires), d'obligations convertibles, de billets à ordre ou instruments similaires émis au fil du temps par la Société, en émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions générales de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire. Cette autorisation est valable pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication de l'acte de constitution de la Société au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Le Gérant peut déléguer à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des actions représentant tout ou partie de l'émission d'actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.

A la suite de chaque augmentation du capital émis dans le cadre du capital autorisé, réalisée et constatée dans les formes prévues par les Lois, l'article article 5 sera modifié afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle modification sera constatée sous forme authentique par le Gérant ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet par le Gérant.

7.2 Le capital émis et/ou autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants, d'abord de la même catégorie, ensuite aux autres actionnaires, proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Gérant fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Par dérogation à ce qui est dit ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires, délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription ou autoriser le Gérant à le faire.

Art. 8. Rachat d'actions. La Société peut racheter ses propres Actions de Catégorie A1 et Actions de Catégorie A2, mais non ses Actions de Catégorie B. L'acquisition et la détention de ses propres Actions de Catégorie A s'effectuera conformément aux conditions et dans les limites fixées par les Lois.

Chapitre III. - Gérant(s), Conseil de surveillance

Art. 9. Gestion. La Société est gérée par Triton Luxembourg GP (le «Gérant») en sa qualité de seul associé-commandité et détenteur d'Actions de Catégorie B de la Société.

Le Gérant peut être révoqué seulement à tout moment suivant les termes de tout pacte d'actionnaires qui pourrait être conclu de temps à autres entre les actionnaires de la Société et si, suite à cette révocation, il ne reste aucun autre Gérant, il doit être immédiatement remplacé par un nouveau Gérant, associé-commandité, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts. Le Gérant à révoquer n'a, en sa capacité d'associé-commandité de la Société, aucun droit de veto sur les résolutions relatives à sa révocation et/ou son remplacement.

Les détenteurs d'Actions de Catégorie A1 et d'Actions de Catégorie A2 en leur capacité d'actionnaires commanditaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs du Gérant. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance relèvent de la compétence du Gérant.

Art. 11. Délégation de pouvoirs - Représentation de la Société. Le Gérant peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix.

Le Gérant peut également déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

La Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature individuelle du Gérant (agissant, dans le cas où le Gérant est une personne morale, par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs signataires dûment autorisés et nommés discrétionnellement par le Gérant).

La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Conflits d'Intérêts. Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait que le Gérant ou un ou plusieurs de leurs administrateurs, gérants, directeurs ou employés voire les directeurs ou employés de la Société ou les membres du Conseil de Surveillance de la Société y ont un intérêt personnel, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas, en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 13. Responsabilité du Gérant ou des Gérants - Indemnisation. Le Gérant ou les Gérants sont responsables conjointement et solidairement avec la Société de toutes les dettes de la Société qui ne peuvent pas être couvertes par l'actif social.

Les actionnaires autres que le Gérant ou les Gérants doivent s'abstenir d'agir au nom de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit, sauf pour ce qui est de l'exercice de leurs droits d'actionnaires aux assemblées générales, et par conséquent ils ne seront responsables que de la libération de la valeur nominale (et, le cas échéant, de la prime d'émission) de chaque action de la Société qu'ils possèdent.

La Société indemnifiera le Gérant ou les Gérants (ou un ou plusieurs de leurs administrateurs, gérants, directeurs ou employés), les directeurs ou employés de la Société ou membres du Conseil de Surveillance et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant (ou d'administrateur, de gérant, de directeur ou d'employé du Gérant ou des Gérants), ou de directeurs ou employés de la Société ou membres du Conseil de Surveillance, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 14. Dissolution - Incapacité du Gérant ou des Gérants. En cas de dissolution ou d'incapacité légale du Gérant ou si pour toute autre raison le Gérant est empêché d'agir, la Société ne sera pas automatiquement dissoute.

Dans ce cas, et en l'absence d'un autre Gérant, le Conseil de Surveillance nommera un ou plusieurs administrateurs, qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaires, qui resteront en fonction jusqu'à la réunion de l'assemblée générale des actionnaires en vue de désigner un nouveau Gérant.

Dans un délai de quinze (15) jours à partir de leur nomination le ou les administrateurs devront convoquer l'assemblée générale des actionnaires dans les formes prévues par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois.

Les administrateurs devront accomplir les actes urgents et les actes de simple administration jusqu'à la réunion de l'assemblée générale des actionnaires mentionnée ci-dessus.

Les administrateurs sont responsables uniquement de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Conseil de Surveillance. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, devront être contrôlés par un Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance doit être composé d'au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaires.

Les membres du Conseil de Surveillance seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires, sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

La rémunération des membres du Conseil de Surveillance (s'il y en a un) sera déterminée par l'assemblée générale des actionnaires.

Dans l'accomplissement de ses obligations, le Conseil de Surveillance pourra être assisté par un réviseur d'entreprises agréé qui doit être nommé ou révoqué par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 16. Pouvoirs Consultatifs du Conseil de Surveillance. En plus de ses fonctions statutaires de vérification des comptes, le Conseil de Surveillance pourra être consulté par le Gérant sur les sujets que ces dernier peut déterminer de temps à autres.

Art. 17. Réunions du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance pourra choisir parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même membre du Conseil de Surveillance et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Surveillance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Surveillance, mais en son absence le Conseil de Surveillance désignera un autre membre du Conseil comme président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord écrit préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Surveillance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation avec un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Surveillance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et en des lieux déterminés par une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Surveillance.

Les réunions du Conseil de Surveillance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Surveillance pourra déterminer.

Tout membre du Conseil de Surveillance pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Surveillance en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre membre du Conseil de Surveillance comme son mandataire. Tout membre du Conseil de Surveillance pourra représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance ne pourra valablement délibérer que si la moitié (1/2) au moins des membres en fonction sont présentes ou représentées. Les résolutions seront prises à la majorité des voix des membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion. Le Conseil de Surveillance peut édicter des règles supplémentaires dans son règlement interne concernant ce qui précède.

Une décision écrite signée par tous les membres du Conseil de Surveillance est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Surveillance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance.

Art. 18. Procès-Verbaux des Réunions du Conseil de Surveillance. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (le cas échéant). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les membres du Conseil de Surveillance ou les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance destinés à être produits en justice ou ailleurs, seront signés par le Président ou par le Secrétaire (le cas échéant) ou par deux membres du Conseil de Surveillance, agissant conjointement.

Chapitre IV. - Assemblée générale des actionnaires

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires a tous les pouvoirs qui lui sont dévolus par les Statuts et les Lois.

Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Art. 20. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le dernier mercredi du mois de mai à 14.15 heures au siège social de la Société ou en tout autre endroit à Luxembourg qui sera indiqué dans la notice de convocation à une telle assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Autres Assemblées Générales. Le Gérant ou le Conseil de Surveillance peuvent convoquer des assemblées générales d'actionnaires (en plus de l'assemblée générale annuelle des actionnaires). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires seront tenues au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché, et peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Gérant, le requiert.

Art. 22. Convocation des Assemblées Générales. Les actionnaires se réuniront après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une convocation conformément aux Statuts ou aux Lois.

La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'actionnaires doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 23. Présence - Représentation. Tous les actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales d'actionnaires.

Tout actionnaire peut prendre part à toute assemblée générale d'actionnaires en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire. Le Gérant peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation d'un actionnaire aux assemblées générales des actionnaires.

Les actionnaires participant à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou toute autre méthode de télécommunication similaire permettant leur identification, seront considérés comme présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces méthodes de télécommunication doivent satisfaire à toutes les exigences techniques afin de permettre la participation effective à l'assemblée et les délibérations de l'assemblée doivent être retransmises de manière continue.

Art. 24. Procédure. Toute assemblée générale des actionnaires est présidée par une personne désignée par le Gérant, ou, en son absence, par l'assemblée générale des actionnaires.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit un (1) scrutateur parmi les actionnaires participant à l'assemblée générale des actionnaires.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 25. Prorogation. Le Gérant peut proroger séance tenante toute assemblée générale des actionnaires à quatre (4) semaines. Ils doivent le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital émis de la Société.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà adoptée.

L'assemblée générale des actionnaires prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 26. Vote. Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lequel ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Les actionnaires sont autorisés à exprimer leurs votes au moyen de formulaires rédigés en langue anglaise.

Tout formulaire devra être remis en main propre contre décharge, ou envoyé par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue, au siège social de la Société ou adressé par fax au numéro de fax du siège social de la Société.

Tout formulaire de vote qui ne comporte pas l'une des mentions ou indications suivantes doit être considéré comme nul et ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum:

- nom et siège social et/ou résidence de l'actionnaire concerné;
- nombre total d'actions détenues par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société et, si nécessaire, le nombre d'actions de chaque catégorie détenu par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société;
- ordre du jour de l'assemblée générale;
- indication par l'actionnaire concerné, pour chacune des résolutions proposées, du nombre d'actions pour lesquelles l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée; et

- nom, titre et signature du représentant dûment autorisé de l'actionnaire concerné.

Tout formulaire devra être reçu par la Société au plus tard à dix-sept (17) heures, heure de Luxembourg, le jour ouvrable à Luxembourg précédant immédiatement le jour de l'assemblée générale des actionnaires. Tout formulaire reçu par la Société après cette date limite ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum.

Un formulaire sera considéré comme ayant été reçu:

(a) s'il a été remis en main propre contre décharge, par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue; à l'heure de la remise;

ou

(b) s'il a été délivré par fax, à l'heure indiquée avec le numéro de fax sur le rapport de transmission de l'appareil ayant reçu le fax.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires, autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple indépendamment du nombre d'actions représentées et avec le vote favorable d'Efeu LuxCo S.à r.l. si requis dans tout pacte d'actionnaires qui peut être conclu de temps à autres entre les actionnaires de la Société.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) de toutes les actions émises. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis. Afin d'adopter les résolutions proposées et sauf disposition contraire des Lois, une majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés par les actionnaires présents ou représentés est exigée à cette assemblée générale.

Sauf disposition contraire des Statuts, aucune résolution ne peut être adoptée sans l'accord du Gérant ou des Gérants.

Art. 27. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée et peuvent être signés par tous les actionnaires ou mandataires d'actionnaires qui en font la demande.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs doivent être signés par le Gérant.

Chapitre V. - Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 28. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et s'achève le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 29. Approbation des Comptes Annuels. Le Gérant prépare les comptes annuels et/ou les comptes consolidés, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions des Lois et à la pratique comptable luxembourgeoise.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont présentés à l'assemblée générale des actionnaires pour approbation.

Art. 30. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Toute affectation cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets selon les conditions suivantes. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer comme dividendes.

S'il est distribué comme dividendes, ces dividendes seront répartis entre les détenteurs d'Actions de Catégorie A1, les détenteurs d'Actions de Catégorie A2 et les détenteurs d'Actions de Catégorie B en proportion de leur contribution totale à la Société en vue de la souscription des actions qu'ils détiennent (y compris les primes d'émission payées).

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le Gérant peut procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux actionnaires de Catégorie A et aux actionnaires de Catégorie B. Le Gérant déterminera le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 31. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles fixées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par le Gérant ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommée par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre tous les actionnaires de Catégorie A et les actionnaires de Catégorie B de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 32. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois et en particulier à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés,

Sont alors intervenu:

(i) Efeu LuxCo S.à r.l. (le «Souscripteur 1»), dûment représentée par Maître Marc Frantz, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé, en vertu d'une procuration ci-avant mentionnée, a déclaré souscrire à

(a) cent soixante six mille six cent soixante sept (166.667) Actions de Catégorie A1 d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (EUR 0.1) par action, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cent soixante sept mille deux cent trente-deux euros et cinquante deux centimes (EUR 167.232,52) et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature consistant en cent soixante six mille six cent soixante-sept (166.667) actions ordinaires de catégorie A1 ayant une valeur nominal d' un centime d'euros (EUR 0.01) incluant une prime démission d'un montant de cent quatre-vingt- deux mille deux cent trente deux euros et cinquante cinq cents (EUR 182.232.55) de Triton Luxembourg GP Efeu Invest S.C.A., une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151940 (l'«Efeu Invest SCA») (l'«Apport 1»).

(b) un million deux cent soixante-treize mille trois cent et trois (1.273.303) Actions de Catégorie A2 d'une valeur nominale de dix centimes (EUR 0.1) par action, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total d'un million soixante-dix-neuf mille sept cent dix-neuf euros et cinquante et un centime (EUR 1.079.719,51) et libérer intégralement ces actions par un apport en nature consistant en un million quatre-vingt-trois mille trois cent trente-trois (1.083.333) actions ordinaires de catégorie A2 ayant une valeur nominal d'un centime (EUR 0.01) incluant une prime démission d'un montant d'un million cent soixante-dix-sept mille deux cent dix-neuf eurps et quarante-huit centimes (EUR 1.177.219,48) de Efeu Invest SCA (l'«Apport 2»).

L'Apport 1 et l'Apport 2 représentent une valeur globale d'un million cinq cents quatre-vingt mille deux cents quatre-vingt-cinq euros et trente-neuf centimes (EUR 1,580,285.39).

(ii) PP LuxCo 1 S.à r.l. (le «Souscripteur 2»), dûment représentée par Maître Marc Frantz, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé, en vertu d'une procuration ci-avant mentionnée, a déclaré souscrire à cent soixante-dix-sept mille trois cent cinq (177.305) Actions de Catégorie A2 d'une valeur nominale de dix centimes (EUR 0.1) par action, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cent soixante-seize mille sept cent treize euros et cinquante-neuf centimes (EUR 176.713,59) et libérer intégralement ces actions par un apport en nature consistant en cent soixante-dix-sept mille trois cent cinq (177.305) actions ordinaires de catégorie A3 ayant une valeur nominal d'un centime (EUR 0.01) incluant une prime démission d'un montant de cent quatre-vingt-douze mille six cent soixante et un euros et quatre centimes (EUR 192.671,04) de Efeu Invest SCA (l'«Apport 3»).

L'Apport 3 représente une valeur globale de cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent quarante-quatre euros et neuf centimes (EUR 194.444,09).

Le Souscripteur 1 et le Souscripteur 2, agissant par le biais de leur représentant dûment nommé, a ensuite déclaré qu'un rapport a été établi par KPMG Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, et signé par Philippe Meyer le 21 décembre 2012 dans lequel l'Apport 1, l'Apport 2 et l'Apport 3 sont décrits et évalués (le «Rapport»).

Le Rapport contient la conclusion suivante:

«Sur la base du travail effectué, rien n'a été porté à notre attention qui pourrait nous laisser croire que la valeur de la contribution ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des actions et la prime d'émission à émettre en contrepartie»

Le Rapport, après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire du Souscripteur 1 et du Souscripteur 2 et par le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Le Souscripteur 1 et le Souscripteur 2 ont déclaré encore que l'Apport 1, l'Apport 2 et l'Apport 3 sont libres de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport 1, l'Apport 2 et l'Apport 3 à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport 1, l'Apport 2 et l'Apport 3 à la Société.

(iii) Triton Luxembourg GP (le «Souscripteur 3»), dûment représenté par Maître Marc Frantz, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé, en vertu d'une procuration ci-avant mentionnée, a déclaré souscrire à cent (100) Actions de Catégorie B, ayant une valeur nominale de dix centimes (EUR 0.1) chacune et de libérer intégralement la valeur nominale de ces Actions de Catégorie B, c'est à dire un montant total de dix euro (EUR 10,-) par un apport en numéraire.

La preuve que le montant de dix euro (EUR 10,-) correspondant au montant de l'apport en numéraire est à la disposition de la Société, a été apportée au notaire soussigné.

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues aux articles 26 et 103 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Dispositions transitoires

Le premier exercice social de la Société commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2013.

*Assemblée générale extraordinaire
Première Résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'établir le siège social à 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de fixer à trois (3) le nombre des membres du Conseil de Surveillance et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période prenant fin lors de la première assemblée générale annuelle des actionnaires:

- M. Michiel Kramer, né le 25 janvier 1961, à Hilversum (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- M. Heiko Dimmerling, né le 13 janvier 1970, à Fulda (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Mme Eloïse Kaunan, née le 5 janvier 1980, à Abidjan (Côte d'Ivoire), ayant son adresse professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Frantz, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 31 décembre 2012, REM/2012/1759. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 14 janvier 2013.

Référence de publication: 2013007369/936.

(130007900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

SEIF SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 149.044.

In the year two thousand and twelve, the thirtieth day of November,
before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,
was held the extraordinary general meeting of the shareholders of SEIF SICAV-SIF (the "Meeting"), a public limited liability (société anonyme) organised as an investment company with variable capital (société d'investissement à capital variable - SICAV) qualifying as a specialised investment fund (fonds d'investissement spécialisé - SIF), having its registered office at 16, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B149044, incorporated on 16 October 2009, pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 24 November 2009 under number 2298 (the "Company").

The Meeting is chaired by Johanna Wittek, Rechtsanwältin, with professional address in Luxembourg (the "Chairman").

The Chairman appoints Laure Jacquet, private employee, with professional address in Luxembourg, as secretary of the Meeting (the "Secretary").

The Meeting elects Claire Guilbert, lawyer, with professional address in Luxembourg, as scrutineer of the Meeting (the "Scrutineer").

(The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to as the "Board of the Meeting").

The shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present deed after having been signed by the appearing parties and the notary.

The proxies from the shareholders represented at the present Meeting will also remain attached to the present deed and signed by all the parties.

The Board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. the thirty-one (31) shares of the Company, in registered form, without par value, representing the entire share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. dissolution of the Company and opening of the liquidation process of the Company;
2. appointment of the liquidator of the Company;
3. determination of the liquidator's mission and powers;
4. determination of the liquidator's compensation; and
5. miscellaneous.

III. the shareholders of the Company present or represented have perfect knowledge of the agenda of the Meeting which has been communicated to them previously.

The Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into voluntary liquidation, in accordance with articles 31 and 32 of its articles of association.

Second resolution

The Meeting resolves that the liquidation shall be carried out by Mr. Marcus Kruus, company director, who is hereby appointed as liquidator of the Company with effect upon the date of the present extraordinary general meeting of the shareholders of the Company and until full discharge is granted to him (the Liquidator).

Third resolution

In accordance with article 32 of the Articles, the Meeting resolves that:

- the Liquidator shall prepare a report in respect of the results of the liquidation, in accordance with article 151 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the 1915 Law);
- the Company shall be bound by the single signature of the Liquidator or by the joint or single signature of any person (s) to whom authority has been delegated by the Liquidator;
- the Liquidator shall have the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 of the 1915 Law, and may accomplish all acts provided for by Article 145 without the authorization of the general meeting of shareholders of the Company;
- the Liquidator may exempt the registrar of mortgages from automatic registration, waive all real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission, grant release, with or without payment, of all lien and mortgage registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments;
- the Liquidator may distribute the Company's assets to the shareholders of the Company in cash or, should the shareholders expressly require so, in kind. In the later case, a specific general meeting may be convened if deemed necessary by the Liquidator from time to time. Such distribution may take the form of interim payments out of the surplus of the winding-up; and
- the Liquidator may for special or specific operations and for a set period of time, delegate to one or more proxies a specific part of their powers, the Liquidator shall remain liable for all actions undertaken further to such delegation.

Fourth resolution

The Meeting resolves that the Liquidator shall be entitled to a remuneration of two thousand euros (EUR 2,000) in compensation for the accomplishment of his duties as liquidator of the Company.

Estimation of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English.

The present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing parties, said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède :

L'an deux mille douze, le trentième jour du mois de novembre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SEIF SICAV-SIF (l'«Assemblée»), une société anonyme organisée en société d'investissement à capital variable - SICAV qualifiée de fonds d'investissement spécialisé - SIF, ayant son siège social au 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B149044, constituée le 16 octobre 2009 selon acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2298 en date du 24 novembre 2009 (la «Société»).

L'Assemblée est présidée par Johanna Wittek, Rechtsanwältin, résidant professionnellement à Luxembourg (le «Président»)

Le Président nomme Laure Jacquet, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg en tant que secrétaire de l'Assemblée (le «Secrétaire»).

L'Assemblée élit Claire Guilbert, avocate, résidant professionnellement à Luxembourg en tant que scrutateur (le «Scrutateur»).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont collectivement dénommés le «Conseil de l'Assemblée».

Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent figurent sur une liste de présence qui restera annexée au présent acte après avoir été signée par les parties comparantes et le notaire.

Les procurations des actionnaires représentés à l'Assemblée et signées par toutes les parties resteront également annexées au présent acte.

Le Conseil de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et demande au notaire instrumentant d'acter que:

I. les trente-et-une (31) actions de la Société, nominatives, sans valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à cette Assemblée de sorte que l'Assemblée est valablement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour reproduits ci-dessous;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. dissolution de la Société et ouverture de la procédure de mise en liquidation de la Société;
2. nomination du liquidateur de la Société;
3. détermination de la mission et des pouvoirs du liquidateur;
4. détermination de la rémunération du liquidateur, et
5. divers.

III. les actionnaires de la Société présents ou représentés ont parfaite connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui leur a été communiqué par avance.

L'Assemblée, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de placer la Société en liquidation volontaire, conformément aux articles 32 et 32 de ses statuts.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer M. Marcus Kruus, directeur de société, en tant que liquidateur de la Société avec effet à la date de la présente assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société jusqu'à ce que complète décharge lui soit donnée (le Liquidateur).

Troisième résolution

Conformément à l'article 32 des statuts de la Société, l'Assemblée décide que:

- le Liquidateur préparera un rapport sur les résultats de la liquidation, conformément à l'article 151 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915);
- la Société sera engagée par la signature individuelle du Liquidateur ou par la signature conjointe ou individuelle de toute(s) personne(s) à qui le Liquidateur aura délégué son pouvoir;
- le Liquidateur disposera des plus larges pouvoirs tel que prévu par les articles 144 à 148 de la Loi de 1915 et pourra accomplir tous les actes prévus par l'Article 145 sans l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires de la Société;

- le Liquidateur peut exempter le greffier des hypothèques de l'enregistrement automatique, renoncer à tous les droits réels, hypothèques de droits préférentiels, des actions en annulation, libérer, avec ou sans paiement, tous les enregistrements de lien et d'hypothèque, les transcriptions, attachements, oppositions ou autres défauts;

- le Liquidateur peut distribuer les actifs de la Société aux associés de la Société en numéraire ou, à la demande expresse des associés, en nature. Dans ce cas, une assemblée générale peut être convoquée si le Liquidateur en juge nécessaire à tout moment. Cette distribution peut prendre la forme de paiements intérimaires sur l'excédent de la liquidation; et

- le Liquidateur peut pour des opérations spéciales ou spécifiques et pour une période donnée déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs et restera responsable de toutes les actions entreprises à la suite de cette délégation.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide que le Liquidateur aura le droit à une rémunération de deux mille euros (EUR 2.000) en compensation de l'exécution de ses devoirs en tant que liquidateur de la Société.

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Dont acte, passé à Luxembourg, le jour figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Wittek, Jacquet, Guilbert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16106. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013006401/151.

(130006538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

RA Juice S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 102.350,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.215.

DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the seventh day of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette.

There appears:

RCAF Juice S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 151191 (the Sole Shareholder),

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy under private seal given on December 4, 2012, which proxy, after having been initialled ne variatur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The said proxy, signed ne variatur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of RA Juice S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 151215, and having a share capital amounting to USD 102,350.00 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, of January 6, 2010, published in the Mémorial C,

Recueil des Sociétés et Associations number 583 of March 18, 2010. The articles of association of the Company (the Articles) have been last amended pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, of July 23, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2403 of November 9, 2010.

II. The Company's share capital is set at one hundred and two thousand three hundred and fifty US Dollars (USD 102,350.00) represented by four thousand and ninety-four (4,094) shares of twenty-five US Dollars (USD 25.00) each.

III. The appearing party is currently the sole owner of all the shares of the Company.

IV. The appearing party, as the sole shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Company.

V. The appearing party, as the liquidator of the Company, declares that all known liabilities of the Company have been settled or provisioned.

VI. The activity of the Company has ceased and all assets of the Company are transferred at their net book value to its sole shareholder, who is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those actually unknown, in the same way as the latter was liable; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

VII. The sole shareholder wholly and fully discharges the managers of the dissolved Company of their mandate as of today.

VIII. The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five (5) years at the Company's former registered office.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present sole shareholder's meeting are estimated at approximately one thousand and five hundred euro (EUR 1,500.00).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarized deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille douze, le septième jour du mois de décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A comparu:

RCAF Juice S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151191 (l'Associé Unique),

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, ayant son adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée le 4 décembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de RA Juice S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151215 (la Société). La Société a été constituée suivant acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 6 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 583 du 18 mars 2010. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés en dernier lieu suivant acte de Maître Henri Hellinckx, susnommé, reçu an date du 23 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2403 du 9 novembre 2010.

II. Le capital social de la Société est fixé à cent deux mille trois cent cinquante US Dollars (USD 102.350,00) représenté par quatre mille quatre-vingt-quatorze (4.094) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq US Dollars (USD 25,00) chacune.

III. La comparante est actuellement propriétaire de l'intégralité des parts sociales de la Société.

IV. Par la présente la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

V. La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que tout le passif connu de la Société est réglé ou provisionné.

VI. L'activité de la Société a cessé; l'associé unique est investi de tout l'actif à la valeur nette comptable et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société, même inconnus à l'heure actuelle, de la même manière que celle-ci y était tenue; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

VII. L'associé unique donne décharge pleine et entière aux gérants pour leur mandat jusqu'à ce jour.

VIII. Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents Euro (EUR 1.500,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, passé à Esch/Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16879. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013006361/110.

(130006431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Football Club Green-Boys '77 Harlange-Tarchamps, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9657 Harlange, Stade «Am Duerf».

R.C.S. Luxembourg F 9.408.

— STATUTS

Entre les soussignés:

- 1) Monsieur Raymond POOS, retraité, demeurant à L-9657 Harlange, 2, rue St. Hubert;
 - 2) Monsieur Carlo PHILIPPS, ouvrier communal, demeurant à L-9647 Doncols, 12, Duerfstrooss;
 - 3) Monsieur Leo SCHMITZ, retraité, demeurant à L-9657 Harlange, 22, rue Delt;
 - 4) Monsieur Marco RICHARD, fonctionnaire, demeurant à L-9656 Harlange, 17, rue du Zénith;
 - 5) Monsieur Arnold MERTENS, retraité, demeurant à L-9655 Harlange, rue Mgr. Fallize;
 - 6) Monsieur Roger BIESEN, commerçant, demeurant à L-9678 Nothum, 14, Duerfstrooss;
 - 7) Monsieur Carlo GOEDERS, garde forestier, demeurant à L- Nocher, 1, Duerfstrooss;
 - 8) Monsieur Jean KLEE, fonctionnaire, demeurant à L-9689 Tarchamps, 16, rue de la Bruyère;
 - 9) Monsieur Erny KOEUNE, chauffeur, demeurant à L-9657 Harlange, rue Banny;
 - 10) Monsieur Roland MERTENS, ouvrier CFL, demeurant à L-9657 Harlange, rue Knupp;
 - 11) Monsieur Pascal POOS, employé privé, demeurant à L-9657 Harlange, 1, rue Knupp;
 - 12) Monsieur Marc POST, ouvrier CFL, demeurant à L-9635 Bavigne, 6, Mecherwee;
 - 13) Monsieur Jean REICHLING, retraité, demeurant à L-9640 Boulaide, 6, rue de la mairie;
 - 14) Monsieur François THILLEN, retraité, demeurant à L-9655 Harlange, 1, rue des Primevères;
 - 15) Monsieur Joseph WILTGEN, employé privé, demeurant à L-9656 Harlange, 13, rue du Zénith;
- tous de nationalité luxembourgeoise,

ainsi que ceux en nombre illimité, qui acceptent les présents statuts, il a été constitué une association sans but lucratif régie par les présents statuts et la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

I. Dénomination - Siège - Durée - But

Art. 1^{er}. La Société, fondée le 21 mai 1977, porte la dénomination FOOTBALL-CLUB GREEN-BOYS '77 HARLANGE-TARCHAMPS, association sans but lucratif. Elle a son siège à HARLANGE.

Art. 2. Les couleurs de la société sont: vert - blanc.

Art. 3. La durée est illimitée.

Art. 4. Elle a pour objet toute activité quelconque de nature à favoriser le développement de l'éducation physique moderne et particulièrement l'organisation et la propagation de la pratique du jeu de football. Tout gain matériel dans le chef de ses associés est exclu.

L'adoption de tout nouveau sport devra trouver l'approbation de l'assemblée générale.

Art. 5. Elle réalise son but par la création, la gestion, l'organisation, l'entretien et la direction de toutes oeuvres poursuivant le même but. Elle peut prêter tout concours et s'intéresser de toute manière à toute oeuvre ayant un objet identique et analogue au sien. Elle ne poursuit aucun but politique ou confessionnel ou racial.

Art. 6. Le F.C. GREEN-BOYS '77 HARLANGE-TARCHAMPS est affilié à la Fédération Luxembourgeoise de Football. (F.L.F.).

II. Composition

Art. 7. Le F.C. GREEN-BOYS '77 HARLANGE-TARCHAMPS se compose:

- a) de membres actifs licenciés
- b) de membres honoraires
- c) de membres d'honneur.

Peuvent être admis comme membre honoraire des personnes payant une cotisation annuelle à fixer par le Conseil d'Administration du F.C. GREEN-BOYS '77 HARLANGE-TARCHAMPS. Peuvent être nommés membres d'honneur des personnes ayant rendu des services exceptionnels à la société.

Art. 8. L'admission de nouveaux membres est subordonnée à leur agrégation par le Conseil d'Administration du F.C. GREEN-BOYS '77 HARLANGE-TARCHAMPS. Le Conseil d'Administration peut refuser l'admission, sans indiquer le motif. Toute demande d'admission d'un candidat en-dessous de 18 ans doit contenir l'assentiment de ses parents ou de son tuteur.

Art. 9. La qualité de membre se perd:

- a) par démission. La démission doit être présentée par lettre recommandée au Conseil d'Administration qui ne pourra l'accepter tant que tous les engagements envers la société ne soient pas intégralement remplis.
- b) par radiation. La radiation doit être notifiée à l'intéressé. Elle peut être prononcée par le Conseil d'Administration dans les cas suivants:
 - a) pour non-paiements de la cotisation et de dettes;
 - b) pour infraction aux règlements, aux statuts et aux bonnes moeurs;
 - c) pour agissements contraires aux intérêts du F.C. GREEN-BOYS '77 HARLANGE-TARCHAMPS.Dans les cas sub b) et c) ci-dessus, le membre intéressé doit être entendu au préalable dans ses explications.

Art. 10. Les membres démissionnaires ou radiés et les ayant-droits démissionnaires ou radiés ou défunts, n'ont aucun droit à faire valoir sur l'avoir social. Les membres démissionnaires peuvent être réadmis par décision du Conseil d'Administration sur une demande écrite.

Art. 11. Les membres honoraires sont astreints à une cotisation annuelle; les membres actifs, de quel âge que ce soit, peuvent être astreints à une cotisation annuelle payable d'avance et dont l'impôt est fixé par l'assemblée générale. Contre paiement de la cotisation, il sera délivré à l'associé une carte de membre. Contre présentation de cette carte, l'associé jouit dans les assemblées et lors des manifestations sportives des droits que lui confèrent les présents statuts et la loi du 21 avril 1928 ainsi que des avantages spéciaux fixés par le Conseil d'Administration.

III. Administration

Art. 12. Le F.C. GREEN-BOYS '77 HARLANGE-TARCHAMPS est administré par un Conseil d'Administration, composé au minimum de 6 membres à savoir: le président, 2 vice-présidents, le secrétaire, le trésorier, et d'autres membres. Le Conseil d'Administration peut nommer un troisième vice-président.

Le nombre des membres sera désigné par le Conseil d'Administration.

Art. 13. En cas de décès d'un membre et au cas où un membre est démissionnaire ou radié au cours de l'exercice, le Conseil d'Administration peut nommer un remplaçant qui a droit de vote et qui finira le mandat de celui qu'il remplace sauf ratification par la prochaine assemblée générale.

Art. 14. Tout membre du Conseil d'Administration absent, et non excusé, trois fois successivement, est démissionnaire de fait et ne peut plus être candidat lors des élections pendant 2 ans.

Art. 15. Les membres du Conseil d'Administration ne peuvent recevoir aucune rétribution en raison des fonctions leur confiées dans la gestion de l'association.

Art. 16. Fonction du Conseil d'Administration:

- a) Administration générale de l'association
- b) Négociation avec la F.L.F. et les autorités
- c) Admission et démission des membres
- d) Distribution des récompenses honorifiques
- e) Prononciation des mesures disciplinaires
- f) Contrôle des Commissions
- g) Elaboration du budget à présenter à l'assemblée générale
- h) Rédaction de tout règlement interne de l'association et en général les décisions sur toutes les questions se rapportant aux présents statuts.

Art. 17. Le Conseil d'Administration peut s'adjoindre des commissions qui restent soumises à son contrôle. Des règlements spéciaux internes déterminent les fonctions et les attributions de ces commissions. Ces dernières peuvent aussi être dissoutes par le Conseil d'Administration au cas où leurs membres agiraient contre les intérêts du F.C. GREEN-BOYS '77 HARLANGE-TARCHAMPS ou si leur gestion donnait naissance à des polémiques ou critiques susceptibles de mettre en danger l'harmonie et la bonne entente entre joueurs et membres.

Art. 18. Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président. Il doit se réunir exceptionnellement sur la demande écrite de 1/2 de ses membres. Toute convocation exceptionnelle doit porter un ordre du jour et parvenir aux 48 heures avant la réunion.

Art. 19. Le Président représente officiellement l'association dans ses rapports avec les pouvoirs publics. Il dirige les séances du Conseil d'Administration et les assemblées générales. Il signe conjointement avec le secrétaire resp. avec le trésorier tous les documents et lettres engageant la responsabilité morale et financière de l'association. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'un des vice-présidents ou par tout autre membre délégué par le Président.

Art. 20. Le secrétaire est chargé de la correspondance générale. Il dresse les rapports des séances du Conseil d'Administration et des assemblées générales.

Art. 21. Le trésorier tient la comptabilité de la société, opère le recouvrement des recettes et effectue les paiements autorisés par le Conseil d'Administration. Il répond des sommes lui confiées et fournira sur demande du Conseil d'Administration une situation financière.

Art. 22. Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix présentes. Il ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente. En cas des partages des voix, la voix du Président est prépondérante. Le vote sera toujours secret lorsqu'il s'agit de questions d'ordre personnel.

Art. 23. L'année comptable commence le 1^{er} janvier et clôture le 31 décembre.

Art. 24. Le travail de la comptabilité et la gestion financière de la trésorerie sont contrôlés par les réviseurs. Ils sont élus annuellement par l'assemblée générale. Ils présentent leur rapport avec propositions éventuelles de modification à l'assemblée générale. Ils sont rééligibles.

Art. 25. Le Conseil d'Administration peut autoriser des sous-organisations, telles qu'une équipe féminine, une équipe de vétérans ou un supporter-club à porter le nom de F.C. GREEN-BOYS '77 HARLANGE-TARCHAMPS à condition que:

- la sous-organisation s'oblige à respecter les présents statuts
- au moins un membre du Conseil d'Administration du F.C. GREEN-BOYS '77 HARLANGE-TARCHAMPS soit représenté au sein de la sous-organisation
- elle fasse annuellement un rapport administratif et financier lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du F.C. GREEN-BOYS '77 HARLANGE-TARCHAMPS
- elle s'oblige à verser le reliquat dans l'hypothèse d'une dissolution au F.C. GREEN-BOYS '77 HARLANGE-TARCHAMPS.

Le Conseil d'Administration du F.C. GREEN-BOYS '77 HARLANGE-TARCHAMPS s'oblige dans cette hypothèse à bloquer ces fonds pendant deux années afin de permettre le cas échéant qu'une nouvelle sous-organisation puisse s'établir. Dans la seule hypothèse où deux années passées après la dissolution de la sous-organisation initiale aucune autre ne la suit, le reliquat restera définitivement acquis au F.C. GREEN-BOYS '77 HARLANGE-TARCHAMPS.

IV. Assemblée Générale

Art. 26. L'assemblée générale ordinaire a lieu chaque année à la fin de l'exercice. Elle est convoquée par le conseil d'administration. Les décisions des assemblées régulièrement convoquées sont valables quel que soit le nombre des membres présents. Elles sont prises à la majorité absolue des membres présents et au vote secret, si la demande en est faite. Le vote sera toujours secret lorsqu'il s'agit de questions d'ordre personnel.

Art. 27. Le Conseil d'Administration a le droit de convoquer les assemblées extraordinaires. Il est tenu de donner suite à une demande afférente présentée par au moins 1/5 des membres actifs ayant atteint l'âge de 18 ans.

Art. 28. Les convocations pour les assemblées portant l'ordre du jour, devront être adressées aux membres huit jours avant la date de l'assemblée.

Art. 29. Toute discussion sur les sujets étrangers au but de l'association est interdite. Les questions et propositions adressées par écrit et signées au moins par 1/20 des membres de la dernière liste annuelle au Conseil d'Administration deux jours avant l'assemblée générale sont portées à l'ordre du jour, si le Conseil d'Administration, après examen, ne les juge pas contraires aux intérêts de l'association.

Art. 30. Les décisions des assemblées sont souveraines.

Art. 31. Les délibérations sont contrôlées dans un procès-verbal signé par le président et le secrétaire et inscrit dans un registre spécial.

Art. 32. L'ordre du jour de l'assemblée générale comprend nécessairement les articles suivants

1. Allocution du Président
2. Rapport de la dernière assemblée.
3. Rapport d'activité sur l'exercice écoulé.
4. Présentation financière.
5. Présentation des réviseurs.
6. Approbation et décharge à donner au trésorier.
7. Election des réviseurs.
8. Election statutaire du Conseil d'Administration.
9. Divers.

Art. 33. Le Conseil d'Administration sera renouvelé par moitié tous les deux ans. La première série sortante sera désignée par le tirage au sort.

Art. 34. Les élections ont lieu au vote secret. Les suffrages sont recueillis par un bureau de scrutateurs, désignés par l'assemblée, lesquels ne peuvent appartenir ni à l'ancien Conseil d'Administration, ni figurer parmi les candidats pour le nouveau Conseil d'Administration. Le bureau des scrutateurs décide souverainement la validité ou de l'annulation d'un bulletin de vote.

Art. 35. Les membres actifs licenciés ayant atteint l'âge de 18 ans ont droit de vote.

Art. 36. Les membres sortant du Conseil d'Administration sont rééligibles. Ils doivent faire part au Président au moins 48 heures avant l'assemblée s'ils veulent profiter de ce droit. Les nouvelles candidatures aux postes du Conseil d'Administration devront être adressées au secrétariat par écrit 24 heures avant l'assemblée générale.

Peuvent poser leur candidature:

- a) Les membres actifs non-joueur et tout membre actif licencié et ayant atteint l'âge de 18 ans.
- b) Les membres honoraires, ayant fait partie de la société au moins pendant deux années consécutives ou ayant fait partie d'une commission pendant une année. Ils doivent jouir de leurs droits civils et politiques.

Art. 37. Sont élus au premier tour de scrutin les candidats qui obtiennent la majorité absolue des voix. Lorsque le nombre des candidats ayant obtenu la majorité requise est inférieur à celui des places vacantes, il y a lieu à ballottage.

Dans ce cas, la majorité relative décidera. En cas d'égalité de voix, le membre ayant fait partie le plus longtemps du Conseil d'Administration et subsidiairement plus âgé est considéré comme élu.

Art. 38. Le Président sera élu à la majorité simple tous les deux ans par vote spécial par les membres du Conseil d'Administration, parmi les membres du Conseil d'Administration.

V. Modification aux Statuts

Art. 39. Aucune modification aux présents statuts ne peut être faite qu'en assemblée générale extraordinaire et au deux tiers des membres présents. Le conseil d'administration peut proposer des modifications des statuts. Toute proposition de modification émanant des membres de l'association doit être faite par écrit et appuyée par au moins 1/20 des membres. Elle doit parvenir au Conseil d'Administration au moins un mois avant l'assemblée générale ordinaire.

VI. Dissolution

Art. 40. La dissolution ne peut être prononcée qu'en assemblée générale spécialement convoquée à cette fin au moins quinze jours à l'avance. La présence des deux tiers membres est exigée et la dissolution doit être décidée à la majorité de 2/3 des membres présents. Si une assemblée régulièrement convoquée ne réunit pas le nombre nécessaire, une nouvelle assemblée sera convoquée au moins à quinze jours d'intervalle. Cette assemblée pourra décider valablement quel que soit le nombre des membres présents. Toutefois la dissolution ne pourra être prononcée qu'à la majorité des 2/3 des votants. La dissolution sera effective s'il n'y a plus que 5 membres. Dans tous les cas de dissolution volontaire ou judiciaire, l'actif net de l'association sera affecté à des activités similaires, à désigner par l'assemblée générale.

Art. 41. En cas de dissolution, l'assemblée générale désigne 3 personnes chargées de la liquidation.

VII. Dispositions diverses

Art. 42. Les anciens statuts et règlements du F.C. GREEN-BOYS '77 HARLANGE-TARCHAMPS sont abrogés et remplacés par les présents statuts.

Art. 43. Toutes les questions qui ne sont pas prévues expressément par les présents statuts sont régies par le Conseil d'Administration.

Harlange, le 28 avril 2004.

Signé:

POOS Raymond	PHILIPPS Carlo	SCHMITZ Léon
RICHARD Marco	MERTENS Arnold	BIESEN Roger
GOEDERS Carlo	KLEE Jean	KOEUNE Erny
MERTENS Roland	POOS Pascal	POST Marc
REICHLING Jean	THILLEN François	WILTGEN Joseph

Signature conjoint au 09 janvier 2013 du président et du secrétaire suivant art. 19 pour l'engagement du club.

F.C. GREEN-BOYS '77 HARLANGE-TARCHAMPS

Albert WILTGEN / Marco RICHARD

President / Secrétaire

Référence de publication: 2013006508/207.

(130005806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Volotea, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 163.189.

In the year two thousand and twelve on the fourth day of December,

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders (the Shareholders) of Volotea, a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 163.189 (the Company). The Company has been incorporated on the August 16, 2011 pursuant to a deed executed before Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2601 of October 26, 2011. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed received by Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, on August 2, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2688 of November 3, 2012.

The Meeting was opened at 16h45 and chaired by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CNDE, private employee, with professional address in Esch/Alzette (the Chairman).

The Chairman appointed as secretary Mrs Sophie HENRYON, private employee, with professional address in Esch/Alzette (the Secretary).

Mrs Claudia ROUCKERT, private employee, with professional address in Esch/Alzette was elected as scrutineer (the Scrutineer, and collectively with the Chairman and the Secretary, the Bureau).

The Bureau formed, the Chairman declares and request the notary to state that:

I. The names of the shareholders and the number of shares they hold are shown on an attendance list. This attendance list signed by the attorney-in-fact of the represented shareholders (the Attorney), the Bureau and the undersigned notary, together with the powers of attorney of the represented shareholders, after having been signed ne varietur, will remain annexed to the present deed for the purposes of registration.

II. The Company's capital is presently set at thirty three thousand two hundred and forty eight Euro and 5 Cents (EUR 33,248.05) represented by fully paid-up shares, all with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each, consisting of:

- a. one (1) management share; and
- b. three hundred and sixty nine thousand six hundred and sixty eight (369,668) Class A shares;
- c. two hundred and sixty thousand five hundred and thirteen (260,513) Class B preferred non-voting shares;
- d. four hundred and five thousand three hundred and sixty eight (405,368) Class B-1 preferred non-voting shares;
- e. two hundred and two thousand six hundred and eighty three (202,683) Class B-2 preferred non-voting shares;
- f. two hundred and two thousand six hundred and eighty three (202,683) Class B-3 preferred non-voting shares;
- g. two hundred and two thousand six hundred and eighty three (202,683) Class B-4 preferred non-voting shares;
- h. two hundred and two thousand six hundred and eighty three (202,683) Class B-5 preferred non-voting shares; and
- i. one million four hundred and seventy eight thousand five hundred and twenty three (1,478,523) Class C shares.

III. It appears from the said attendance list established and certified by the members of the Bureau that all the shares are present or represented at the Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda which have previously been communicated to the shareholders present and represented.

IV. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Reduction of the share capital of the Company by an amount of four hundred and forty Euro and fifty cents (EUR 440.50) in order to bring the capital from its present amount of thirty three thousand two hundred and forty eight Euro and five cents (EUR 33,248.05) represented by one (1) management share with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01); three hundred and sixty nine thousand six hundred and sixty eight (369,668) Class A shares; two hundred and sixty thousand five hundred and thirteen (260,513) Class B preferred non-voting shares; four hundred and five thousand three hundred and sixty eight (405,368) Class B-1 preferred non-voting shares; two hundred and two thousand six hundred and eighty-three (202,683) Class B-2 preferred non-voting shares; two hundred and two thousand six hundred and eighty three (202,683) Class B-3 preferred non-voting shares; two hundred and two thousand six hundred and eighty three (202,683) Class B-4 preferred non-voting shares; two hundred and two thousand six hundred and eighty three (202,683) Class B-5 preferred non-voting shares; one million four hundred and seventy eight thousand five hundred and twenty three (1,478,523) Class C shares, all having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each, to the amount of thirty-two thousand eight hundred and seven Euro and fifty-five Cents (EUR 32,807.55), by way of the cancellation of fourteen thousand six hundred and eighty-three (14,683) Class B-1 preferred non-voting shares, seven thousand three hundred and forty-one (7,341) Class B-2 preferred non-voting shares, seven thousand three hundred and forty-two (7,342) Class B-3 preferred non-voting shares, seven thousand three hundred and forty-two (7,342) Class B-4 preferred non-voting shares and seven thousand three hundred and forty-two (7,342) Class B-5 preferred non-voting shares, with the amount of the capital reduction, being four hundred and forty Euro and fifty cents (EUR 440.50), being allocated to the share premium account of the Company;

2. Increase of the Company's share capital by an amount of seven thousand two hundred and seventy-nine Euro and ninety-seven cents (EUR 7,279.97), in order to bring it from its present amount of thirty-two thousand eight hundred and seven Euro and fifty-five Cents (EUR 32,807.55) represented by one (1) management share with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01); three hundred and sixty nine thousand six hundred and sixty eight (369,668) Class A shares; two hundred and sixty thousand five hundred and thirteen (260,513) Class B preferred non-voting shares; three hundred and ninety thousand six hundred and eighty-five (390,685) Class B-1 preferred non-voting shares; one hundred ninety-five thousand three hundred and forty-two (195,342) Class B-2 preferred non-voting shares; one hundred ninety-five thousand three hundred and forty-one (195,341) Class B-3 preferred non-voting shares; one hundred ninety-five thousand three hundred and forty-one (195,341) Class B-4 preferred non-voting shares; one hundred ninety-five thousand three hundred and forty-one (195,341) Class B-5 preferred non-voting shares; one million four hundred and seventy eight thousand five hundred and twenty three (1,478,523) Class C shares, all having a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each, to forty thousand and eighty-seven Euro and fifty-two cents (EUR 40,087.52) by the creation and issuance of one hundred fifty-seven thousand six hundred and eighty-five (157,685) new Class A shares, ninety-two thousand nine hundred and nine (92,909) new Class B preferred non-voting shares and four hundred seventy-seven thousand four hundred and three (477,403) new Class C shares all having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each, in the share capital of the Company;

3. Subscription for and payment of the newly issued shares as specified under item 2. by means of contributions in cash in any currency, (if another currency, other than Euro, the Euro equivalent of such other currency deposit of cash to be determined by the Attorney on the day of the Meeting in accordance with the general exchange rate as published by the European Central Bank at 3pm on the day of the Meeting);

4. Allocation of two million five hundred and two thousand seven hundred and five Euro and six cents (EUR 2,502,705.06) to the share premium account of the Company;

5. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the share capital reduction and share capital increase adopted in items 1. and 2. above;

6. Amendment to the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the cancellation of shares and the registration of the newly issued shares in the shareholder's register of the Company; and

7. Miscellaneous.

V. The Meeting hereby takes the following resolutions:

First resolution

The Meeting hereby resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of four hundred and forty Euro and fifty cents (EUR 440.50) in order to bring the capital from its present amount of thirty three thousand two hundred and forty eight Euro and five cents (EUR 33,248.05) represented by one (1) management share with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01); three hundred and sixty nine thousand six hundred and sixty eight (369,668) Class A shares; two hundred and sixty thousand five hundred and thirteen (260,513) Class B preferred non-voting shares; four hundred and five thousand three hundred and sixty eight (405,368) Class B-1 preferred non-voting shares; two hundred and two thousand six hundred and eighty-three (202,683) Class B-2 preferred non-voting shares; two hundred and two thousand six hundred and eighty three (202,683) Class B-3 preferred non-voting shares; two hundred and two thousand six hundred and eighty three (202,683) Class B-4 preferred non-voting shares; two hundred and two thousand six hundred and eighty three (202,683) Class B-5 preferred non-voting shares; one million four hundred and seventy eight thousand five hundred and twenty three (1,478,523) Class C shares, all having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each, to the amount of thirty-two thousand eight hundred and seven Euro and fifty-five Cents (EUR 32,807.55), by way of the cancellation of the following shares held by Shareholder 2 (as identified in the attached attendance list): fourteen thousand six hundred and eighty-three (14,683) Class B-1 preferred non-voting shares, seven thousand three hundred and forty-one (7,341) Class B-2 preferred non-voting shares, seven thousand three hundred and forty-two (7,342) Class B-3 preferred non-voting shares, seven thousand three hundred and forty-two (7,342) Class B-4 preferred non-voting shares and seven thousand three hundred and forty-two (7,342) Class B-5 preferred non-voting shares,

with the amount of the capital reduction, being four hundred and forty Euro and fifty cents (EUR 440.50), being allocated to the share premium account of the Company.

Second resolution

The Meeting hereby resolves to increase the Company's share capital by an amount of seven thousand two hundred and seventy-nine Euro and ninety-seven cents (EUR 7,279.97), in order to bring it from its present amount of thirty-two thousand eight hundred and seven Euro and fifty-five Cents (EUR 32,807.55) represented by one (1) management share with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01); three hundred and sixty nine thousand six hundred and sixty eight (369,668) Class A shares; two hundred and sixty thousand five hundred and thirteen (260,513) Class B preferred non-voting shares; three hundred and ninety thousand six hundred and eighty-five (390,685) Class B-1 preferred non-voting shares; one hundred ninety-five thousand three hundred and forty-two (195,342) Class B-2 preferred non-voting shares; one hundred ninety-five thousand three hundred and forty-one (195,341) Class B-3 preferred non-voting shares; one hundred ninety-five thousand three hundred and forty-one (195,341) Class B-4 preferred non-voting shares; one hundred ninety-five thousand three hundred and forty-one (195,341) Class B-5 preferred non-voting shares; one million four hundred and seventy eight thousand five hundred and twenty three (1,478,523) Class C shares, all having a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each, to forty thousand and eighty-seven Euro and fifty-two cents (EUR 40,087.52) by the creation and issuance of one hundred fifty-seven thousand six hundred and eighty-five (157,685) new Class A shares, ninety-two thousand nine hundred and nine (92,909) new Class B preferred non-voting shares and four hundred seventy-seven thousand four hundred and three (477,403) new Class C shares all having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each, in the share capital of the Company.

Third resolution

The Meeting hereby resolves to accept and record the following subscriptions for and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription and Payment

1) Shareholder 1 (as identified in the attached attendance list) subscribes for one hundred and seventeen thousand four hundred and fifty-four (117,454) new Class A shares, ninety-two thousand nine hundred and nine (92,909) new Class B preferred non-voting shares and three hundred and sixteen thousand four hundred and seventy-seven (316,477) new Class C shares all having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to the equivalent of two million one hundred and six thousand seven hundred and ninety-four Euro and seventy-seven cents (EUR 2,106,794.77).

The contribution in cash in an amount of two million one hundred and six thousand seven hundred and ninety-four Euro and seventy-seven cents (EUR 2,106,794.77) is allocated as follows:

- an amount of five thousand two hundred and sixty-eight Euro and forty cents (EUR 5,268.40) is allocated to the share capital of the Company; and

- an amount of two million one hundred and one thousand five hundred and twenty-six Euro and thirty-seven cents (EUR 2,101,526.37) is allocated to the share premium account of the Company.

Payment to the Company was permitted in any currency and the United States Dollars equivalent of two million one hundred and six thousand seven hundred and ninety-four Euro and seventy-seven cents (EUR 2,106,794.77), calculated

at the prevailing exchange rate as published by the European Central Bank at 3pm on the date of the present deed, is at the disposal of the Company, evidence thereof has been given to the undersigned notary.

2) Shareholder 2 (as identified in the attached attendance list) subscribes for forty thousand two hundred and thirty-one (40,231) new Class A shares and for one hundred sixty thousand nine hundred and twenty-six (160,926) new Class C shares all having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to four hundred and three thousand one hundred and ninety Euro and twenty-six cents (EUR 403,190.26).

The contribution in cash in an amount of four hundred and three thousand one hundred and ninety Euro and twenty-six cents (EUR 403,190.26) is allocated as follows:

- an amount of two thousand and eleven Euro and fifty-seven cents (EUR 2,011.57) is allocated to the share capital of the Company; and

- an amount of four hundred and one thousand five hundred and seventy-eight Euro and sixty-nine cents (EUR 401,178.69) is allocated to the share premium account of the Company.

The amount of four hundred and three thousand one hundred and ninety Euro and twenty-six cents (EUR 403,190.26) is at the disposal of the Company and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Meeting hereby resolves to amend article 5.1 of the Articles which will have henceforth the following wording:

" **5.1.** The share capital is set at forty thousand and eighty-seven Euro and fifty-two cents (EUR 40,087.52), represented by:

- a) One (1) management share with a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) (the Management Share); and
- b) Five hundred and twenty-seven thousand three hundred and fifty-three (527,353) Class A shares (the Class A Shares);
- c) Three hundred and fifty-three thousand four hundred and twenty-two (353,422) Class B preferred non-voting shares (the Class B Shares);
- d) Three hundred and ninety thousand six hundred and ninety-five (390,695) Class B-1 preferred non-voting shares (the Class B-1 Shares);
- e) One hundred and ninety-five thousand three hundred and forty-two (195,342) Class B-2 preferred non-voting shares (the Class B-2 Shares);
- f) One hundred and ninety-five thousand three hundred and forty-one (195,341) Class B-3 preferred non-voting shares (the Class B-3 Shares);
- g) One hundred and ninety-five thousand three hundred and forty-one (195,341) Class B-4 preferred non-voting shares (the Class B-4 Shares);
- h) One hundred and ninety-five thousand three hundred and forty-one (195,341) Class B-5 preferred non-voting shares (the Class B-5 Shares);
- i) One million nine hundred and fifty-five thousand nine hundred and twenty-six (1,955,926) Class C shares (the Class C Shares)."

Fifth resolution

The Meeting hereby resolves to amend the shares' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the cancellation of shares and the registration of the newly issued shares in the shareholder's register of the Company.

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately two thousand nine hundred euro (EUR 2,900.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxy holder acting on behalf of the appearing parties, the proxy holder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatrième jour du mois de décembre,

par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires (les Actionnaires) de Volotea, une société en commandite par actions régie par les lois de Luxembourg, dont le siège social se situe au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.189 (la Société). La Société a été constituée le 16 août 2011 suivant un acte passé devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2601 du 26 octobre 2011. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte passé devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 2 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2688 du 3 novembre 2012.

L'Assemblée est ouverte à 16h45 et présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence professionnelle à Esch/Alzette (le Président).

Le Président nomme Madame Sophie HENRYON, employée privée, de résidence professionnelle à Esch/Alzette, en tant que secrétaire (le Secrétaire).

Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, de résidence professionnelle à Esch/Alzette, est choisi comme scrutateur (le Scrutateur, et ensemble avec le Président et le Secrétaire le Bureau).

Le Bureau constitué, le Président a déclaré et a prié le notaire d'acter que:

I. Les noms des actionnaires et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, signée par le mandataire des actionnaires représentés (le Mandataire), le Bureau et le notaire instrumentant, avec les procurations des actionnaires représentés, après signature ne varietur, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

II. Le capital de la Société est actuellement fixé à trente-trois mille deux cent quarante-huit euros et 5 centimes (USD 33.248,05) représenté par des actions entièrement libérées d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), se composant de:

- a. une (1) action de commandité; et
- b. trois cent soixante-neuf mille six cent soixante-huit (369.668) actions de Classe A;
- c. deux cent soixante mille cinq cent treize (260.513) actions privilégiées sans droit de vote de Classe B;
- d. quatre cent cinq mille trois cent soixante-huit (405.368) actions privilégiées sans droit de vote de Classe B-1;
- e. deux cent deux mille six cent quatre-vingt-trois (202.683) actions privilégiées sans droit de vote de Classe B-2;
- f. deux cent deux mille six cent quatre-vingt-trois (202.683) actions privilégiées sans droit de vote de Classe B-3;
- g. deux cent deux mille six cent quatre-vingt-trois (202.683) actions privilégiées sans droit de vote de Classe B-4;
- h. deux cent deux mille six cent quatre-vingt-trois (202.683) actions privilégiées sans droit de vote de Classe B-5; et
- i. un million quatre cent soixante-dix-huit mille cinq cent vingt-trois (1.478.523) actions de Classe C.

III. Il ressort de la liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'Assemblée de sorte que l'Assemblée peut valablement statuer sur tous les points à l'ordre du jour dont les actionnaires présents ou représentés ont été préalablement informés.

IV. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de quatre cent quarante euros et cinquante centimes d'euro (EUR 440,50) afin de porter le capital de son montant actuel de trente-trois mille deux cent quarante-huit euros et cinq centimes d'euro (EUR 33.248,05) représenté par une (1) action de commandité ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01); trois cent soixante-neuf mille six cent soixante-huit (369.668) actions de Classe A; deux cent soixante mille cinq cent treize (260.513) actions privilégiées sans droit de vote de Classe B; quatre cent cinq mille trois cent soixante-huit (405.368) actions privilégiées sans droit de vote de Classe B-1; deux cent deux mille six cent quatre-vingt-trois (202.683) actions privilégiées sans droit de vote de Classe B-2; deux cent deux mille six cent quatre-vingt-trois (202.683) actions privilégiées sans droit de vote de Classe B-3; deux cent deux mille six cent quatre-vingt-trois (202.683) actions privilégiées sans droit de vote de Classe B-4; deux cent deux mille six cent quatre-vingt-trois (202.683) actions privilégiées sans droit de vote de Classe B-5; et un million quatre cent soixante-dix-huit mille cinq cent vingt-trois (1.478.523) actions de Classe C, toutes ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, au montant de trente-deux mille huit cent sept euros et cinquante-cinq centimes d'euro (EUR 32.807,55) par l'annulation de quatorze mille six cent quatre-vingt-trois (14.683) actions privilégiées sans droit de vote de Classe B-1, sept mille trois cent quarante et un (7.341) actions privilégiées sans droit de vote de Classe B-2, sept mille trois cent quarante-deux (7.342) actions privilégiées sans droit de vote de Classe B-3, sept mille trois cent quarante-deux (7.342) actions privilégiées sans droit de vote de Classe B-4 et sept mille trois cent quarante-deux (7.342) actions privilégiées sans droit de vote de Classe B-5, avec affectation du montant de la réduction de capital, soit quatre cent quarante euros et cinquante centimes d'euro (EUR 440,50) au compte de prime d'émission de la Société;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de sept mille deux cent soixante-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix-sept centimes d'euro (EUR 7.279,97) afin de le porter de son montant actuel trente-deux mille huit cent sept

euros et cinquante-cinq centimes (EUR 32.807,55) représenté par une (1) action de commandité d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01); trois cent soixante-neuf mille six cent soixante-huit (369.668) actions de Classe A; deux cent soixante mille cinq cent treize (260.513) actions privilégiées sans droit de vote de Classe B; trois cent quatre-vingt-dix mille six cent quatre-vingt-cinq (390.685) actions privilégiées sans droit de vote de Classe B-1; cent quatre-vingt-quinze mille trois cent quarante-deux (195.342) actions privilégiées sans droit de vote de Classe B-2; cent quatre-vingt-quinze mille trois cent quarante et un (195.341) actions privilégiées sans droit de vote de Classe B-3; cent quatre-vingt-quinze mille trois cent quarante et un (195.341) actions privilégiées sans droit de vote de Classe B-4; cent quatre-vingt-quinze mille trois cent quarante et un (195.341) actions privilégiées sans droit de vote de Classe B-5 et un million quatre cent soixante-dix-huit mille cinq cent vingt-trois (1.478.523) actions de Classe C, toutes ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, à quarante mille quatre-vingt-sept euros et cinquante-deux centimes d'euro (EUR 40.087,52) par la création et l'émission de cent cinquante-sept mille six cent quatre-vingt-cinq (157.685) nouvelles actions de Classe A, quatre-vingt-douze mille neuf cent neuf (92.909) nouvelles actions privilégiées sans droit de vote de Classe B et quatre cent soixante-dix-sept mille quatre cent trois (477.403) nouvelles actions de Classe C toutes ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, dans le capital social de la Société;

3. Souscription et libération des actions nouvellement émises tel que précisé au point 2. par apports en nature en toute devise, (en cas d'une autre devise que l'euro, l'équivalent en euro de ce dépôt en numéraire que le Mandataire déterminera le jour de l'Assemblée conformément au taux de change publié par la Banque Centrale Européenne à 15 heures le jour de l'Assemblée);

4. Affectation de deux millions cinq cent deux mille sept cent cinq euros et six centimes d'euro (2.502.705,06) au compte de prime d'émission de la Société;

5. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter la réduction du capital social et l'augmentation du capital social adoptées au points 1. et 2. ci-dessus;

6. Modification du registre des actions de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société pour procéder pour le compte de la Société à l'annulation des actions et à l'inscription des actions nouvellement émises dans le registre des actions de la Société; et

7. Divers.

V. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de quatre cent quarante euros et cinquante centimes d'euro (EUR 440,50) afin de porter le capital de son montant actuel de trente-trois mille deux cent quarante-huit euros et cinq centimes d'euro (EUR 33.248,05) représenté par une (1) action de commandité ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01); trois cent soixante-neuf mille six cent soixante-huit (369.668) actions de Classe A; deux cent soixante mille cinq cent treize (260.513) actions privilégiées sans droit de vote de Classe B; quatre cent cinq mille trois cent soixante-huit (405.368) actions privilégiées sans droit de vote de Classe B-1; deux cent deux mille six cent quatre-vingt-trois (202.683) actions privilégiées sans droit de vote de Classe B-2; deux cent deux mille six cent quatre-vingt-trois (202.683) actions privilégiées sans droit de vote de Classe B-3; deux cent deux mille six cent quatre-vingt-trois (202.683) actions privilégiées sans droit de vote de Classe B-4; deux cent deux mille six cent quatre-vingt-trois (202.683) actions privilégiées sans droit de vote de Classe B-5; et un million quatre cent soixante-dix-huit mille cinq cent vingt-trois (1.478.523) actions de Classe C, toutes ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, au montant de trente-deux mille huit cent sept euros et cinquante-cinq centimes d'euro (EUR 32.807,55) par l'annulation de quatorze mille six cent quatre-vingt-trois (14.683) actions privilégiées sans droit de vote de Classe B-1, sept mille trois cent quarante et un (7.341) actions privilégiées sans droit de vote de Classe B-2, sept mille trois cent quarante-deux (7.342) actions privilégiées sans droit de vote de Classe B-3, sept mille trois cent quarante-deux (7.342) actions privilégiées sans droit de vote de Classe B-4 et sept mille trois cent quarante-deux (7.342) actions privilégiées sans droit de vote de Classe B-5,

en affectant le montant de la réduction de capital, soit quatre cent quarante euros et cinquante centimes d'euro (EUR 440,50), au compte de prime d'émission de la Société.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de sept mille deux cent soixante-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix-sept centimes d'euro (EUR 7.279,97) afin de le porter de son montant actuel trente-deux mille huit cent sept euros et cinquante-cinq centimes (EUR 32.807,55) représenté par une (1) action de commandité d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01); trois cent soixante-neuf mille six cent soixante-huit (369.668) actions de Classe A; deux cent soixante mille cinq cent treize (260.513) actions privilégiées sans droit de vote de Classe B; trois cent quatre-vingt-dix mille six cent quatre-vingt-cinq (390.685) actions privilégiées sans droit de vote de Classe B-1; cent quatre-vingt-quinze mille trois cent quarante-deux (195.342) actions privilégiées sans droit de vote de Classe B-2; cent quatre-vingt-quinze mille trois cent quarante et un (195.341) actions privilégiées sans droit de vote de Classe B-3; cent quatre-vingt-quinze mille trois cent quarante et un (195.341) actions privilégiées sans droit de vote de Classe B-4; cent quatre-vingt-quinze mille trois cent quarante et un (195.341) actions privilégiées sans droit de vote de Classe B-5 et un million quatre cent soixante-dix-huit mille cinq cent vingt-trois (1.478.523) actions de Classe C, toutes ayant une valeur

nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, à quarante mille quatre-vingt-sept euros et cinquante-deux centimes d'euro (EUR 40.087,52) par la création et l'émission de cent cinquante-sept mille six cent quatre-vingt-cinq (157.685) nouvelles actions de Classe A, quatre-vingt-douze mille neuf cent neuf (92.909) nouvelles actions privilégiées sans droit de vote de Classe B et quatre cent soixante-dix-sept mille quatre cent trois (477.403) nouvelles actions de Classe C toutes ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, dans le capital social de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription et Libération

1) Actionnaire 1 (identifié sur la liste de présence annexée) souscrit à cent dix-sept mille quatre cent cinquante-quatre (117.454) nouvelles actions de Classe A, quatre-vingt-douze mille neuf cent neuf (92.909) nouvelles actions privilégiées sans droit de vote de Classe B et trois cent seize mille quatre cent soixante-dix-sept (316.477) nouvelles actions de Classe C toutes ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant équivalent à deux millions cent six mille sept cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-dix-sept centimes d'euro (EUR 2.106.794,77).

L'apport en numéraire d'un montant de deux millions cent six mille sept cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-dix-sept centimes d'euro (EUR 2.106.794,77) est affecté comme suit:

- un montant de cinq mille deux cent soixante-huit euros et quarante centimes d'euro (EUR 5.268,40) est affecté au compte de capital social de la Société; et

- un montant de deux millions cent un mille cinq cent vingt-six euros et trente-sept centimes d'euro (EUR 2.101.526,37) est affecté au compte de prime d'émission de la Société.

Le versement en toute devise à la Société a été permis et l'équivalent en dollars américains de deux millions cent six mille sept cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-dix-sept centimes d'euro (EUR 2.106.794,77), calculé au taux de change en vigueur publié par la Banque Centrale Européenne à 15 heures à la date du présent acte est à la disposition de la Société, dont la preuve a été donnée au notaire instrumentant.

2) Actionnaire 2 (identifié sur la liste de présence annexée) souscrit à quatre mille deux cent trente et un (40.231) nouvelles actions de Classe A et cent soixante mille neuf cent vingt-six (160.926) nouvelles actions de Classe C, toutes ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant de quatre cent trois mille cent quatre-vingt-dix euros et vingt-six centimes d'euro (EUR 403.190,26).

L'apport en numéraire d'un montant de quatre cent trois mille cent quatre-vingt-dix euros et vingt-six centimes d'euro (EUR 403.190,26) est affecté de la manière suivante:

- un montant de deux mille onze euros et cinquante-sept centimes d'euro (EUR 2.011,57) est affecté au compte de capital social de la Société; et

- un montant de quatre cent un mille cent soixante-dix-huit euros et soixante-neuf centimes d'euro (EUR 401.178,69) est affecté au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant de quatre cent trois mille cent quatre-vingt-dix euros et vingt-six centimes d'euro (EUR 403.190,26) est à la disposition de la Société, dont la preuve a été donnée au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à quarante mille quatre-vingt-sept euros et cinquante-deux centimes d'euro (EUR 40.087,52) représenté par:

- a) une (1) action de commandité d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) (l'Action de Commandité); et
- b) cinq cent vingt-sept mille trois cent cinquante-trois (527.353) actions de Classe A (les Actions de Classe A);
- c) trois cent cinquante-trois mille quatre cent vingt-deux (353.422) actions privilégiées sans droit de vote de Classe B (les Actions de Classe B);
- d) trois cent quatre-vingt-dix mille six cent quatre-vingt-cinq (390.695) actions privilégiées sans droit de vote de Classe B-1 (les Actions de Classe B-1);
- e) cent quatre-vingt-quinze mille trois cent quarante-deux (195.342) actions privilégiées sans droit de vote de Classe B-2 (les Actions de Classe B-2);
- f) cent quatre-vingt-quinze mille trois cent quarante et un (195.341) actions privilégiées sans droit de vote de Classe B-3 (les Actions de Classe B-3);
- g) cent quatre-vingt-quinze mille trois cent quarante et un (195.341) actions privilégiées sans droit de vote de Classe B-4 (les Actions de Classe B-4);
- h) cent quatre-vingt-quinze mille trois cent quarante et un (195.341) actions privilégiées sans droit de vote de Classe B-5 (les Actions de Classe B-5); et

i) un million neuf cent cinquante-cinq mille neuf cent vingt-six (1.955.926) actions de Classe C (les Actions de Classe C).»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actions de la société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de l'actionnaire commandité de la Société pour procéder pour le compte de la société à l'annulation des actions et à l'inscription des actions nouvellement émises ci-dessus dans le registre des actions de la société.

Estimation des frais

Le montant total des dépenses coûts, honoraires et charges de toute sorte qui incombent à la Société ou qui seront à sa charge du fait du présent acte s'élève à environ deux mille neuf cents euros (EUR 2.900,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte original.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16840. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013006468/393.

(130006441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

SIA Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 174.088.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first of the month of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

SIA Holding SAS, a company incorporated and existing under the French laws, registered with the French register under number 521 727 891, having its registered office at 18, boulevard Montmartre, F-75009 France,

here represented by Annick Braquet, having his professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There exists a private limited liability company, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company shall bear the name "SIA Holding Luxembourg S.à r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is set at EUR 12,600.00 (twelve thousand six hundred Euro) represented by 12,600 (twelve thousand six hundred) shares with a nominal value of EUR 1.00 (one Euro) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits in accordance with article 19.

Art. 9. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers) composed of 1 (one) or several class A managers and 1 (one) or several class B managers. The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 13. In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of a Board of Managers, as defined by the general meeting of the shareholder(s).

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 14. The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires. The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers at the place indicated in the convening notice. The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager may be represented at the Board of Managers by another manager, and a manager may represent several managers.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members including at least 1 (one) class A manager and 1 (one) class B manager is present or represented by proxies, and any decisions taken by the Board of Managers shall require a simple majority including the approval of at least 1 (one) class A manager and 1 (one) class B manager.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Decisions taken during such a meeting may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 15. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him (them) in the name of the Company.

Art. 16. The shareholder(s) assume(s) all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 17. The Company's accounting year starts on the first of July and ends on the thirtieth of June of the following year.

Art. 18. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established, and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 20. At the time of winding up the Company the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with article 19.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 30th of June 2013.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the 12.600 (twelve thousand six hundred) shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Payment
- SIA Holding SAS, prenamed,	12,600	EUR 12,600
Total:	12,600	EUR 12,600

The amount of EUR 12,600.00 (twelve thousand six hundred Euro) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at EUR 1,200.-.

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as class A managers and class B managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr Matthieu Courtecuisse, director, born on 20th June 1973 in Valenciennes, France, with address at 18, boulevard Montmartre, F-75009 Paris, as class A manager;

- Mr Anatole de la Brosse, director, born on 11th February 1975 in Epernay, France, with address at 18, boulevard Montmartre, F-75009 Paris, as class A manager;

- Mr Christophe Gaul, director, born on 3rd April 1977 in Messancy, Belgium, with professional address at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, as class B manager;

- Mrs Constance Collette, director, born on 21st June 1976 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with professional address at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, as class B manager.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of a Board of Managers, by the joint signatures of 1 (one) class A manager and 1 (one) class B manager.

2. The address of the Company is fixed at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt et unième jour du mois de décembre.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

SIA Holding SAS, une société de droit français, enregistrée sous le numéro 521 727 891, ayant son siège au 18, boulevard Montmartre, F-75009 Paris,

ici représentée par Annick Braquet, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en

valeur ces titres et brevets. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination «SIA Holding Luxembourg S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaires des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société s'élève à EUR 12.600,00 (douze mille six cents euros) représenté par 12.600 (douze mille six cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 7. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 16 des Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, conformément à l'article 19.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance) composé de 1 (un) ou plusieurs gérants de classe A et de 1 (un) ou plusieurs gérants de classe B. Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 13. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature individuelle de son Gérant Unique ou, en présence d'un Conseil de Gérance, comme défini par l'assemblée générale des associés.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 14. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants au lieu indiqué dans la notice de convocation. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres en ce compris au moins 1 (un) gérant de classe A et 1 (un) gérant de classe B est présente ou représentée par procurations, et toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple comprenant l'approbation d'au moins 1 (un) gérant de classe A et de 1 (un) gérant de classe B.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16. Le(s) associé(s) exerce(nt) tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. L'exercice social commence le premier juillet et se termine le trente juin de l'année suivante.

Art. 18. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application de l'article 19.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 30 juin 2013.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les 12.600 (douze mille six cents) parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur, parts sociales	Parts sociaux	Libération
- SIA Holding SAS, prénommée,	12.600	12.600 EUR
Total:	12.600	12.600 EUR

Le montant de EUR 12.600,00 (douze mille six cents euros) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ EUR 1.200,-.

Décisions de l'associé unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de classe A et gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Matthieu Courtecuisse, directeur, né le 20 juin 1973 à Valenciennes, France avec une adresse professionnelle au 18, boulevard Montmartre, F-75009 Paris, en tant que gérant de classe A,

- M. Anatole de la Brosse, directeur, né le 11 février 1975 à Epernay, France avec une adresse professionnelle au 18, boulevard Montmartre, F-75009 Paris, en tant que gérant de classe A,

- M. Christophe Gaul, directeur, né le 3 avril 1977 à Messancy, Belgique, avec une adresse professionnelle au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, en tant que gérant de classe B,

- M^e Constance Collette, directrice, née le 21 juin 1976 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec une adresse professionnelle au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, en tant que gérant de classe B.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature individuelle du Gérant Unique ou, en présence d'un Conseil de Gérance, par la signature conjointe de 1 (un) gérant de classe A et de 1 (un) gérant de classe B.

2. L'adresse du siège social est fixée au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 décembre 2012. Relation: LAC/2012/63039. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Référence de publication: 2013006403/333.

(130006159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Saltoro Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 172.306.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Saltoro Holding S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2013011809/14.

(130013558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Lux-World Fund Advisory S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 46.535.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 janvier 2013

I. Nominations statutaires

L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 janvier 2012, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat des Administrateurs venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en janvier 2014 :

M. Jean-Claude FINCK, président
M. Ernest CRAVATTE, vice-président
M. Rodolphe BELLI, administrateur
M. Michel BIREL, administrateur
M. Gilbert ERNST, administrateur
M. Guy HOFFMANN, administrateur
M. Guy ROSSELJONG, administrateur
Mme Françoise THOMA, administrateur

II. Nomination du Commissaire aux Comptes

L'Assemblée constate que le mandat du Commissaire aux Comptes, Monsieur Frank MOSAR, a été fixé jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Commissaire aux Comptes, Monsieur Frank MOSAR, pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en janvier 2014.

Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT, LUXEMBOURG

Référence de publication: 2013011021/30.

(130012264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Luxcore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8386 Koerich, 5, Chemin de la Fontaine.

R.C.S. Luxembourg B 53.256.

—
EXTRAIT

Il ressort, entre autres du procès-verbal de l'Assemblée Générale de la société Luxcore, qui s'est tenue le 9/12/2012 a approuvé les nominations suivantes:

- Madame Guillemain, née le 05/05/1961 et demeurant au 4, Chemin du Fockeschlass 8386 Koerich au poste d'Administratrice et Présidente du Conseil d'Administration
 - Monsieur Valdenaire, né le 13/2/1948, et demeurant 3, rue du Manège à F-54000 Nancy au poste d'Administrateur,
 - Monsieur Gérard Augé, né le 18/10/1951 et demeurant au 4, Chemin du Fockeschlass L-8386 Koerich au poste d'Administrateur et d'Administrateur-Délégué
 - Madame Marie Jupin, née le 19/8/1977 et demeurant 15, rue des Saules F-57100 Thionville au poste d'Administratrice
- Ces mandats sont valables jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2018
- Madame Suzanne Thill, née le 11/9/1959 et demeurant à 42, rue Pierre Friden L-4560 Differdange

Ce mandat est valable jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. AUGÉ

Un mandataire

Référence de publication: 2013011022/22.

(130012159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.
